

RAPPORT ANNUEL 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION
DES DECHETS ET ASSIMILES



SICTOM VELAY PILAT

13 route de l'Innovation - Z.I. La Garnasse / La Font du Loup - 43240 Saint-Just Malmont
accueil@sictomvelaypilat.fr - 04 77 35 69 64

www.sictomvelaypilat.fr

Préambule

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

SOMMAIRE

I. CONTEXTE	1
A. TERRITOIRE DESSERVI	1
B. COMPETENCES	3
C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL	4
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT	5
1. LES INSTALLATIONS	5
2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS	6
a) Les moyens humains	6
b) Les moyens matériels	7
II. INDICATEURS TECHNIQUES	8
A. COLLECTE	8
1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES	10
a) Les fréquences de collecte	10
b) Le nombre de conteneurs	11
c) Les quantités collectées	13
d) Les kilomètres parcourus	16
2. COLLECTE EN DECHETERIES	17
a) La fréquentation	18
b) Les quantités collectées	19
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE	22
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT	23
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL	24
DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAux	25
B. BILAN	26
C. TRAITEMENT	27
1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND	27
a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois	29
b) Les déchets enfouis	30
2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM	32
3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY	33
4. AUTRES TRAITEMENTS	35
a) Le verre	35
b) Le compostage individuel :	36
III. INDICATEURS FINANCIERS	37
A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	37
1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2021 :	37
2. Nature des charges	38
3. Nature des produits	38
4. Couverture des charges par les produits	39
5. Coûts aidés par flux de déchets	39
6. Répartition des charges par flux et par étape technique	40
7. Evolution des coûts tous flux confondus	40
B. INVESTISSEMENT	41
IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION	42
V. ORIENTATIONS 2022	43

I. CONTEXTE

A. TERRITOIRE DESSERVI

Créé en 1982 à l'initiative de 13 communes, 7 communes de la Haute-Loire et 6 communes de la Loire, le Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères Velay Pilat est un syndicat mixte fermé.

Aujourd'hui le territoire desservi compte 24 communes composé de 3 communautés de communes soit 37 563 habitants.

Les 3 communautés de communes se décomposent ainsi :

CC LOIRE SEMENE (43) : 7 communes

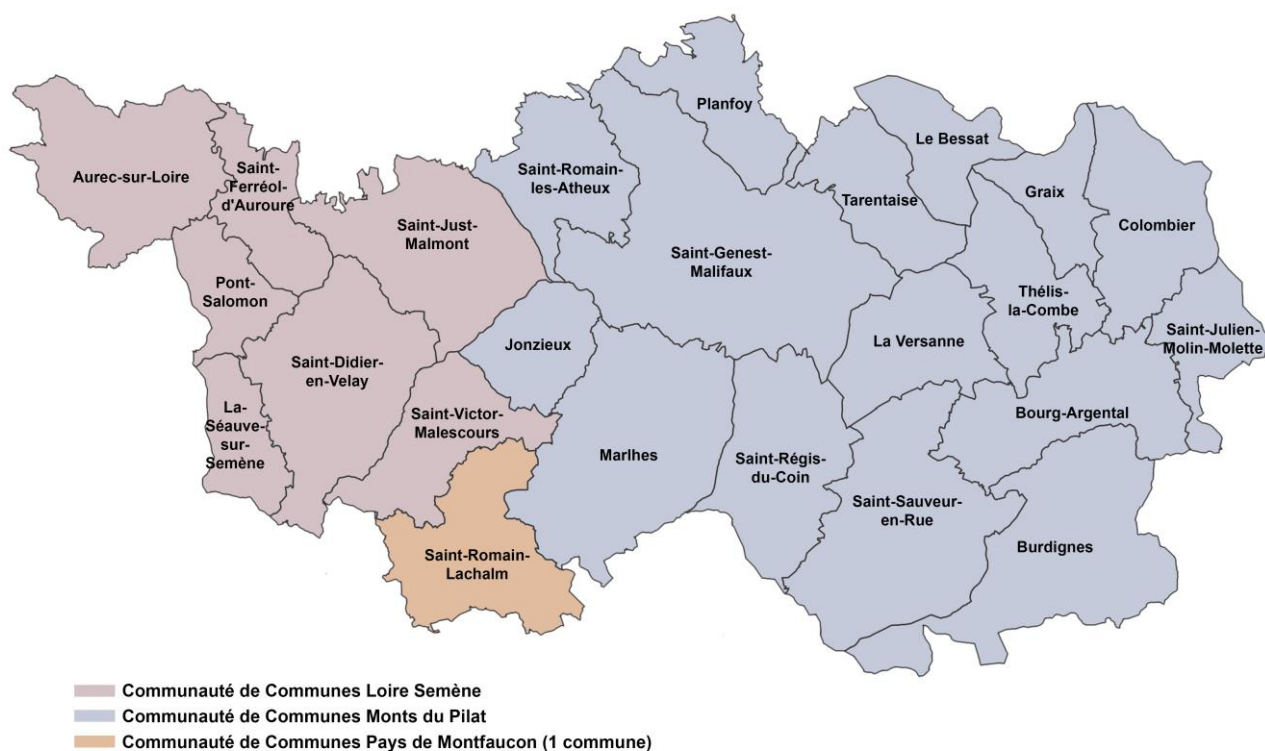
Aurec sur Loire – La Séauve sur Semène – Pont-Salomon – St-Didier en Velay – St-Ferréol d'Auroure – St-Just Malmont – St Victor Malescours

CC MONTS DU PILAT (42) : 16 communes

Bourg Argental – Burdignes – Colombier – Graix – Jonzieux – La Versanne – Le Bessat – Marthes – Planfoy – St-Genest Malifaux – St-Julien Molin Molette – St-Régis du Coin – St-Romain les Atheux – St-Sauveur en Rue – Tarentaise – Thélis la Combe

CC PAYS DE MONTFAUCON (43) : 1 commune

St Romain Lachalm



La population est répartie comme suit :

Population du territoire	Population totale	Population DGF	Densité moyenne
CC Loire Semène	20 799	21 392	184,2 hab./km2
CC Monts du Pilat	15 636	17 049	51.96 hab./km2
CC Pays de Montfaucon - St Romain Lachalm	1 128	1 211	59,34 hab./km2
TOTAL	37 563	39 652	98.5 hab./km²

La population totale : Elle comprend la population municipale (résidence principale) + la population comptée à part (étudiant, militaire ayant leur résidence principale sur la commune, SDF...).

La population DGF correspond à la population totale majorée d'un habitant par résidence secondaires + 1 habitant par place de caravanes.

Les références des données de population correspondent aux populations légales INSEE en vigueur.

La superficie totale du territoire est de **438.7 km²**.

Superficie du territoire	Superficie km ²	Parts de résidences secondaires	Parts de résidences principales	Logements vacants
CC Loire Semène	112,9	6%	85%	9%
CC Monts du Pilat	306,8	16%	75%	9%
CC Pays de Montfaucon- St Romain Lachalm	19.0	14%	75%	11%
TOTAL	438,7			

B. COMPETENCES

Le SICTOM Velay Pilat exerce **4 compétences** :

- **La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)** avec la mise en place de contenants à usage collectif uniquement ;
- **La collecte sélective** des déchets ménagers valorisables issus du tri sélectif des administrés avec la mise en place de contenants spécifiques ;
- **La création ainsi que la gestion des déchetteries** ;
- **Le traitement** :
 - Des déchets ménagers et assimilés pour leur fraction non valorisable ;
 - Des Déchets Industriels Banals (DIB) ou des Déchets d'Activités Economiques (DAE) tels que ces déchets sont définis par l'arrêté préfectoral régissant l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) ;
 - Des déchets issus de la collecte en déchetterie (gravats, encombrants...).

C. FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL

Le SICTOM Velay Pilat est administré par un comité syndical composé de **48 délégués** titulaires (et 48 suppléants) désignés par les collectivités adhérentes (conseils communautaires des 3 communautés de communes adhérentes).

Le comité syndical est l'instance où sont prises toutes les décisions concernant le fonctionnement du syndicat. Ainsi, il :

- Définit la politique du syndicat
- Vote le budget
- Décide des travaux à mettre en œuvre

En 2021, **cinq comités syndicaux se sont tenus** (janvier, mars, juin, octobre, décembre).

Le comité syndical délègue une partie de ses pouvoirs au Président et également au Bureau.

En 2021, le Bureau s'est réuni à sept reprises.

Le comité syndical a proclamé Monsieur Frédéric GIRODET, Président, et a fixé la composition du Bureau comme suit :

Frédéric GIRODET	Président
Denis THOUMY	1^{er} Vice-Président
Bernard BOURGIE	2^{eme} Vice-Président
Nicolas PEYRARD	3^{eme} Vice-Président
Didier PINOT	4^{eme} Vice-Président
Elisabeth ROYON	1 ^{er} membre du Bureau
Bernard COLLIN	2 ^{eme} membre du Bureau
Daniel DURIEUX	3 ^{eme} membre du Bureau
Paul THIOLLIERE	4 ^{eme} membre du Bureau
Gérard LINOSSIER	5 ^{eme} membre du Bureau
Bruno ROYER FOUILLOUX	6 ^{eme} membre du Bureau

Le Président a donné les délégations de fonctions suivantes aux 4 vice-Présidents :

Denis THOUMY	1 ^{er} Vice-Président	Marchés Publics – Traitement des déchets
Bernard BOURGIE	2 ^{eme} Vice-Président	Organisation des collectes
Nicolas PEYRARD	3 ^{eme} Vice-Président	Prévention - Communication
Didier PINOT	4 ^{eme} Vice-Président	Optimisation financière et organisationnelle

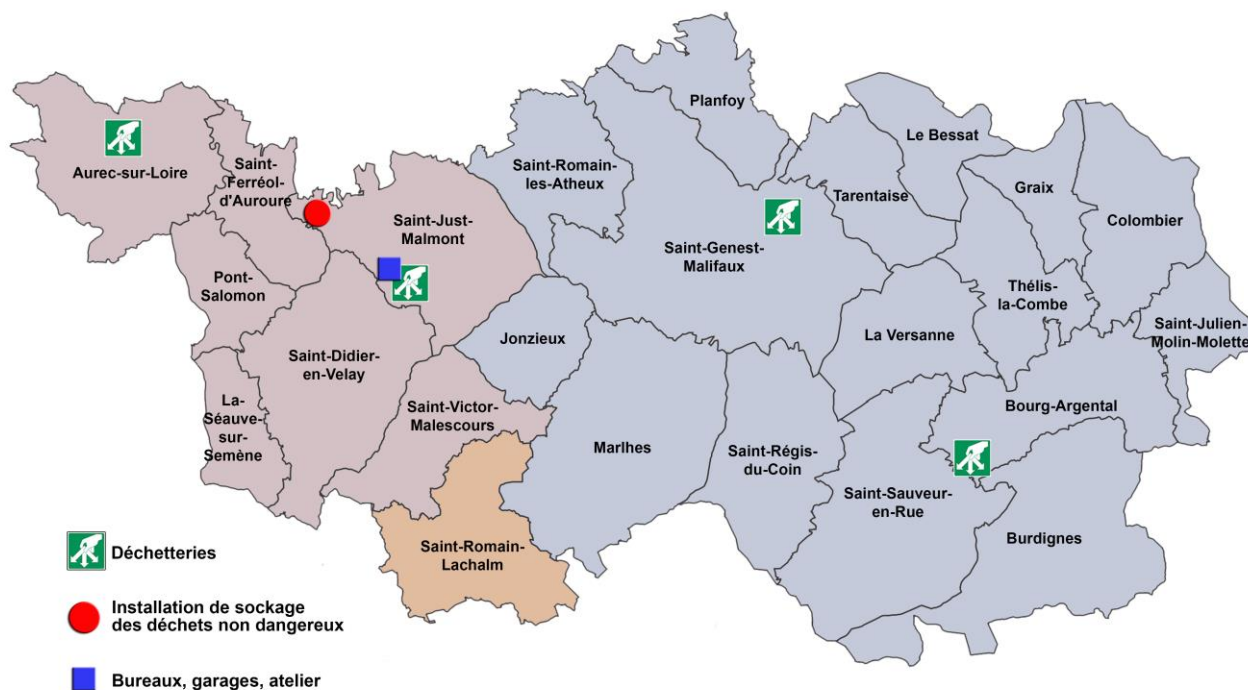
D. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE ET TRAITEMENT

1. LES INSTALLATIONS

- Le siège du SICTOM Velay Pilat se situe à St-Just Malmont, avec les bureaux administratifs, le garage et l'atelier mécanique : *13 route de l'Innovation, ZI la Garnasse / La Font du Loup 43240 St Just Malmont*

- Quatre déchèteries :
 - Aurec sur Loire – *Lieu-dit la Teinturerie, Route de Nurol, 43110 Aurec sur Loire*
 - St-Just Malmont – *ZI La Font du Loup 43240 St Just Malmont*
 - Bourg Argental – *Lieu-dit le Noharet 42220 Bourg Argental*
 - St-Genest Malifaux – *Le Pré 42660 St Genest Malifaux*

- Une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) – *Lieu-dit le Combau 43240 St-Just Malmont*



2. LES MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

a) Les moyens humains

En 2021, le SICTOM Velay Pilat compte 33 agents, représentant **31.07 Equivalent Temps Plein (ETP)**.

Filière Administrative :

1 Directrice (1 ETP)
1 Chargé de Communication/Prévention (1 ETP)
1 Assistante ressources humaines (0,8 ETP)
1 Assistante comptabilité (0,9 ETP)

Filière Technique :

1 Responsable d'exploitation (1 ETP)
1 Mécanicien (1 ETP)
1 Opérateur de pesées (0.86 ETP)
1 Agent chargé du compactage des déchets (1 ETP)
1 Agent d'entretien (0.11 ETP)
1 Responsable des collectes (1 ETP)
18 agents de collecte OMR et collecte sélective (18 ETP)
4 gardiens de déchetteries (3.4 ETP)
1 chauffeur collecte des bennes de déchetteries (1 ETP)

↳ Collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée en régie par le SICTOM VELAY PILAT.
Six équipes composées d'un chauffeur et de deux opérateurs assurent une collecte régulière.

Un responsable de collecte veille au bon déroulement des collectes.

Equipe 1	Equipe 2	Equipe 3	Equipe 4	Equipe 5	Equipe 6
Jonzieux Marlhes St Romain L. St Romain A. St Victor M.	St Just M. Le Bessat Planfoy Tarentaise	La Séauve St Didier en V Pont Salomon St Ferréol	St Genest Thélis la Combe La Versanne Graix Colombier	Aurec Saint Ferreol (1 jour pour les bacs jaunes)	Bourg Argental St Sauveur Burdignes St Julien Molin Molette

↳ Déchèteries

Un gardien par déchèterie accueille et oriente les usagers et assure l'entretien de la déchèterie.
Un à deux chauffeurs selon les périodes est chargé de l'enlèvement et du vidage des bennes de déchèteries et du compactage de celles-ci.

↳ Exploitation

Un responsable d'exploitation et un mécanicien s'occupent de l'entretien des véhicules et des équipements techniques (déchettes, ISDND...).

Deux agents sur le site de l'ISDND : un agent d'accueil chargé de la pesée et un agent chargé du compactage des déchets.

Il est régulièrement fait recours à des contrats à durée déterminée pour faire face aux remplacements des agents titulaires absents (congrés annuels, congrés maladie...).

b) Les moyens matériels

7 camions BOM (bennes à ordures ménagères) de 16 m³ à 21 m³, dont 1 pour le dépannage

2 camions avec bras de manutention pour les déchetteries,

1 packmat

2 compacteurs,

2 manuscopiques,

4 véhicules utilitaires pour les services (1 Peugeot 208 - 2 Master - 1 Isuzu).

Les véhicules sont amortis sur 7 ans et renouvelés régulièrement.



II. INDICATEURS TECHNIQUES

A. COLLECTE

Le schéma de collecte :

Type de déchets	Contenants	Collecte	
Ordures Ménagères (OMR)	Bacs verts individuels	Porte à porte	En régie*
	Bacs verts collectifs	Points de regroupement	
Tri sélectif multi matériaux (Emballages légers recyclables + Journaux magazines)	Bacs jaunes collectifs		
Emballages légers recyclables	Colonnes	Points d'Apport Volontaire (PAV)	Prestataire de service - SUEZ
Journaux magazines			
Verre			Prestataire de service - GUERIN
Autres déchets	Bennes, caissettes, colonnes...	Déchèteries	En régie ou Eco organismes

*Sur la commune d'Aurec sur Loire, les hameaux de Mons et Beauvoir sont collectés par St-Etienne Métropole (SEM) pour des raisons de proximité avec la commune de Saint-Maurice-en-Gourgois. SEM réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre des habitants de ces deux hameaux.

Sur la commune de St Romain Lachalm, 1 point de collecte sur le hameau de Lichemialle qui est collecté par la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) pour des raisons de proximité avec la commune de St Pal de Mons. La CCMVR réalise la collecte et le traitement des ordures ménagères et du tri sélectif du papier et des emballages hors verre de ce point.

Les contenants :

- **Points de regroupement, conteneurs de 750 litres (bacs verts et jaunes)**

Certains points de regroupement sont équipés de caches conteneurs.

Ces derniers ont été réalisés par les Communautés de Communes et par les communes.



Le SICTOM poursuit sa volonté d'uniformiser la pré-collecte en points de regroupement. Les avis portés sur les demandes de permis de construire ou sur les demandes de lotissements visent à favoriser la collecte en points de regroupement.

Les nouveaux conteneurs individuels ne devraient plus être acceptés sauf s'ils sont mentionnés sur le permis de construire.

La dotation des usagers en contenants pour déposer les déchets ménagers reste de la responsabilité du SICTOM.

En 2021, 175 conteneurs (95 bacs verts et 80 bacs jaunes) de 750 litres ont été commandés pour être mis à disposition des communes afin de renouveler le parc existant et équiper de nouveaux points.

- **Conteneurs individuels (bacs verts) :** principalement sur les communes d'AUREC SUR LOIRE et de SAINT GENEST MALIFAUX

- **Colonnes d'apport volontaire VERRE**

↳ 16 colonnes commandées en 2021



- **Colonnes semi-enterrées**

↳ 15 colonnes commandées en 2021 (1 OM, 4 Emballage, 1 Multimatériaux, 4 Papier, 5 Verre)

100% de la population est desservie par les modes de collecte ci-dessus.

1. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES

Les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) comprennent les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Emballages Ménagers Recyclables (EMR).

Les OMR sont les déchets ordinaires provenant de l'activité d'un ménage, de nature variable après le tri à la source.

Les EMR sont les matériaux recyclables concernés par la collecte sélective :

- Tous les papiers (journaux, magazines, revues, prospectus, enveloppes catalogues...)
- Cartons et cartonnets d'emballages
- Bouteilles et flacons en plastiques
- Briques alimentaires
- Emballages métalliques en acier et aluminium (canettes...)

a) Les fréquences de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées sont acheminées par les équipes de collecte à l'ISDND de St Just Malmont, le tri sélectif hors verre est acheminé au centre de tri de Firminy.

▪ **Bacs verts**

La collecte des OMR est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence d'une ou deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Bacs jaunes**

La collecte des bacs jaunes est assurée du Lundi au Vendredi avec une fréquence allant d'une semaine sur deux à deux fois par semaine selon les secteurs.

▪ **Colonnes de tri sélectif**

Colonnes Emballages et Papiers : la collecte est organisée et réalisée par le prestataire qui élabore ses itinéraires afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

Colonnes Verre : la collecte réalisée par le prestataire de service est effectuée afin que le service soit assuré dans un souci permanent de continuité et de qualité selon le taux de remplissage des colonnes.

b) Le nombre de conteneurs

▪ Bacs verts et jaunes

Type de bacs	Nombre de bacs	Nb d'hab/point
Verts individuels	2 554	15
Verts collectifs	2 060	19
Jaune collectifs	1 622	24

Au 31/12/2021, **3682 bacs collectifs et 2554 bacs individuels** sont répartis sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE BACS au 31-12-2021				
C.C	Communes	VERT Individuel	VERT Collectif	Jaune Collectif
C.C Loire Semène	PONT SALOMON	15	149	124
	SAINT FERREOL D'AUROURE	25	133	100
	AUREC SUR LOIRE	1 276	266	220
	LA SEAUVE SUR SEMENE	46	88	92
	SAINT DIDIER EN VELAY	137	213	186
	SAINT JUST MALMONT	42	249	163
	SAINT VICTOR MALESCOURS	11	48	36
C.C Monts du Pilat	SAINT JULIEN MOLIN MOLETTE	3	70	36
	BOURG ARGENTAL	64	148	116
	SAINT SAUVEUR EN RUE	1	62	52
	BURDIGNES	9	16	13
	COLOMBIER	2	26	11
	TARENTEISE	2	30	22
	LE BESSAT	19	30	27
	PLANFOY	32	45	49
	SAINT GENEST MALIFAUZ	539	128	96
	JONZIEUX	146	49	54
	SAINT ROMAIN LES ATHEUX	44	54	59
	MARLHES	88	76	62
	LA VERSANNE	10	33	18
	THELIS LA COMBE	2	17	7
	GRAIX	5	13	10
	SAINT REGIS DU COIN	25	41	18
C.C Pays de Montfaucon	SAINT ROMAIN LACHALM	11	76	51
TOTAL		2 554	2 060	1 622

▪ Colonnes de tri sélectif

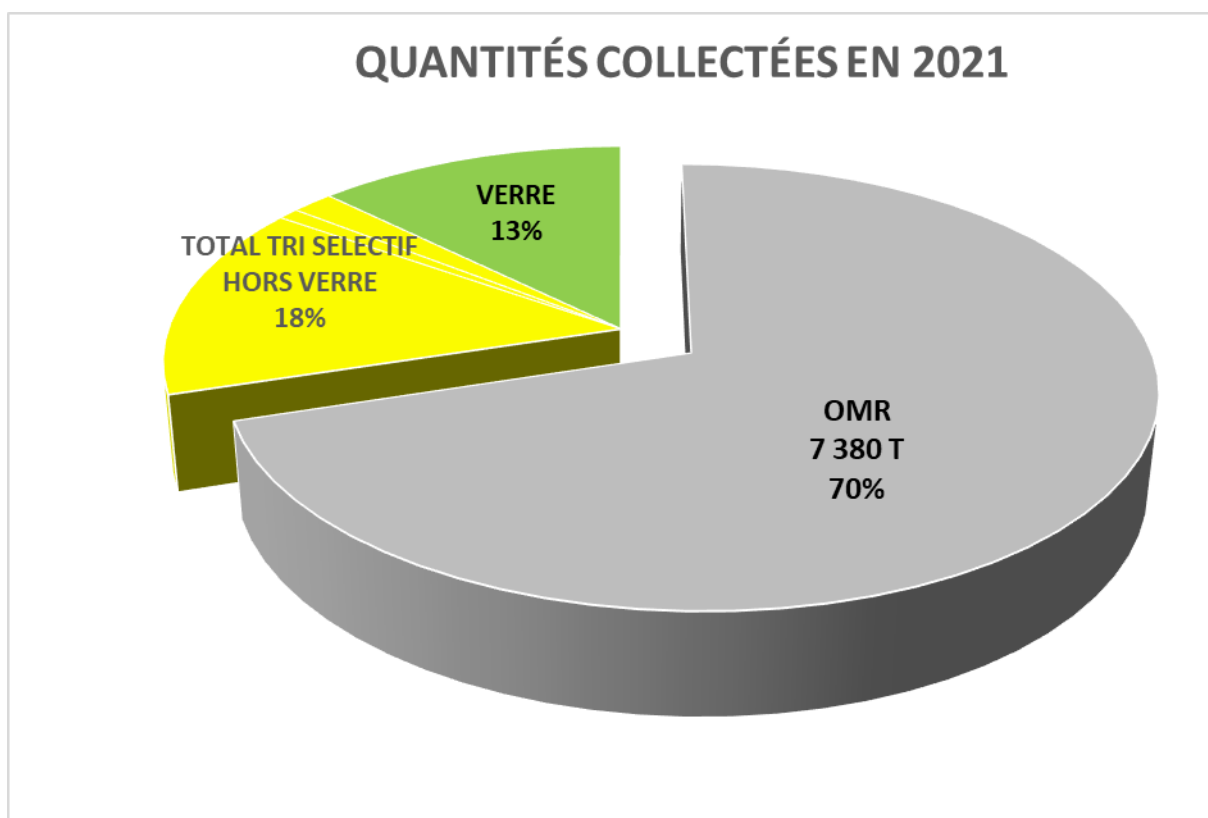
Type de colonnes	Nombre de colonnes	Nb d'hab/point
Emballages	60	626
Papiers	55	683
Verre	139	271

Au 31/12/2021, **254 colonnes de tri sélectif** sont réparties sur le territoire comme suit :

NOMBRE DE COLONNES au 31-12-2021				
C.C	Communes	Emballage	Papiers	Verre
C.C Loire Semène	Aurec sur Loire	4	2	18
	Pont Salomon	3	3	7
	La Séauve sur Semène	2	2	7
	St Didier en Velay	6	5	10
	St Ferreol d'Auroure	1	1	8
	St Just Malmont	6	6	19
	St Victor Malescours	2	2	2
C.C des Monts du Pilat	Bourg Argental	7	6	13
	Burdignes	0	0	1
	Colombier	1	1	1
	Graix	1	1	2
	Jonzieux	1	1	5
	Le Bessat	1	1	2
	La Versanne	1	1	2
	Marlhes	2	2	4
	Planfoy	1	1	4
	St Genest Malifaux	7	7	11
	St Julien Molin Molette	4	3	6
	St Régis du Coin	1	1	1
	St Romain les Atheux	1	1	2
	St Sauveur en Rue	3	3	5
	Tarentaise	1	1	2
Thélis la Combe	1	1	1	
C.C Pays de Montfaucon	St Romain Lachalm	3	3	6
TOTAL		60	55	139

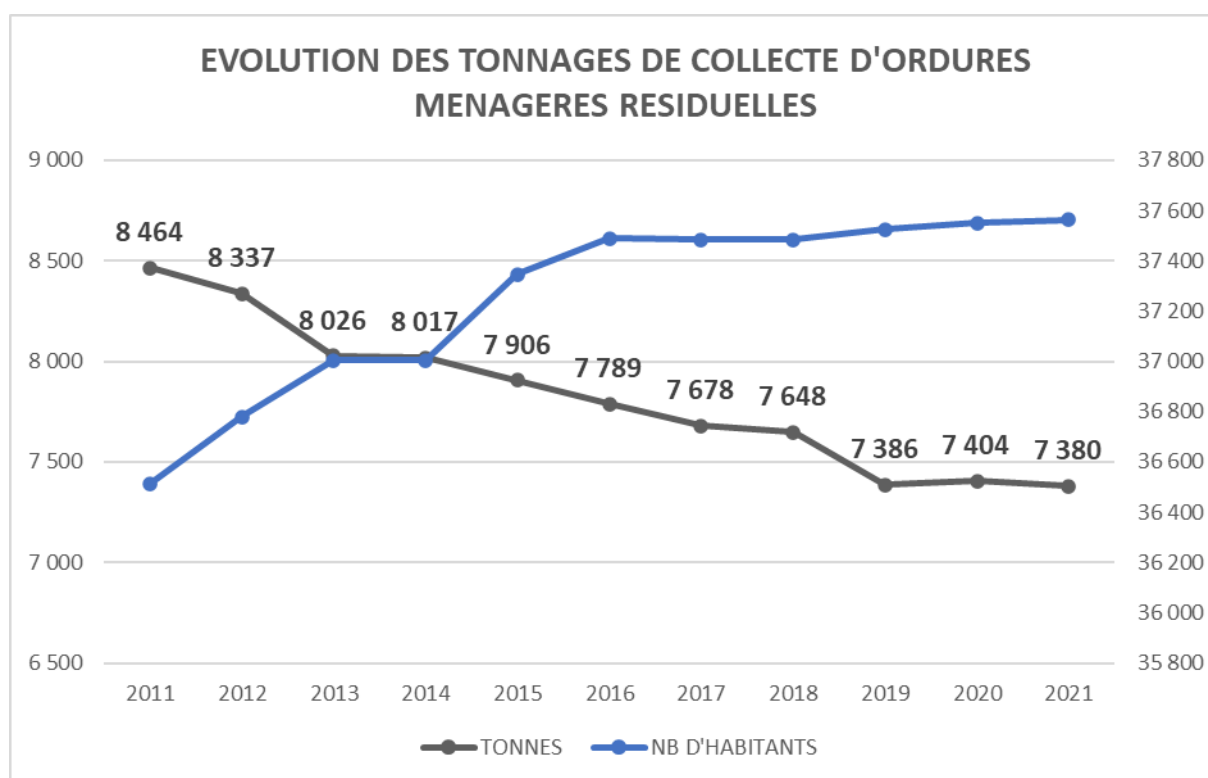
c) Les quantités collectées

Type de collecte	Tonnes collectées					% N/N-1
	2019	2020	2021	%	Kg/Hab	
OMR	7 386,00	7 404,00	7 379,70	70%	196,46	-0,33%
BACS JAUNES	1 585,00	1 513,00	1 531,00	15%	40,76	1,19%
COLONNES EMBALLAGE	72,00	70,00	90,00	1%	2,40	28,57%
COLONNE PAPIERS	195,00	196,00	182,00	2%	4,85	-7,14%
VERRE	1 052,00	1 307,00	1 332,00	13%	35,46	1,91%
TOTAL CS	2 904,00	3 086,00	3 135,00	30%	83,46	1,59%
TOTAL COLLECTE	10 290,00	10 490,00	10 514,70	100%	279,92	0,24%



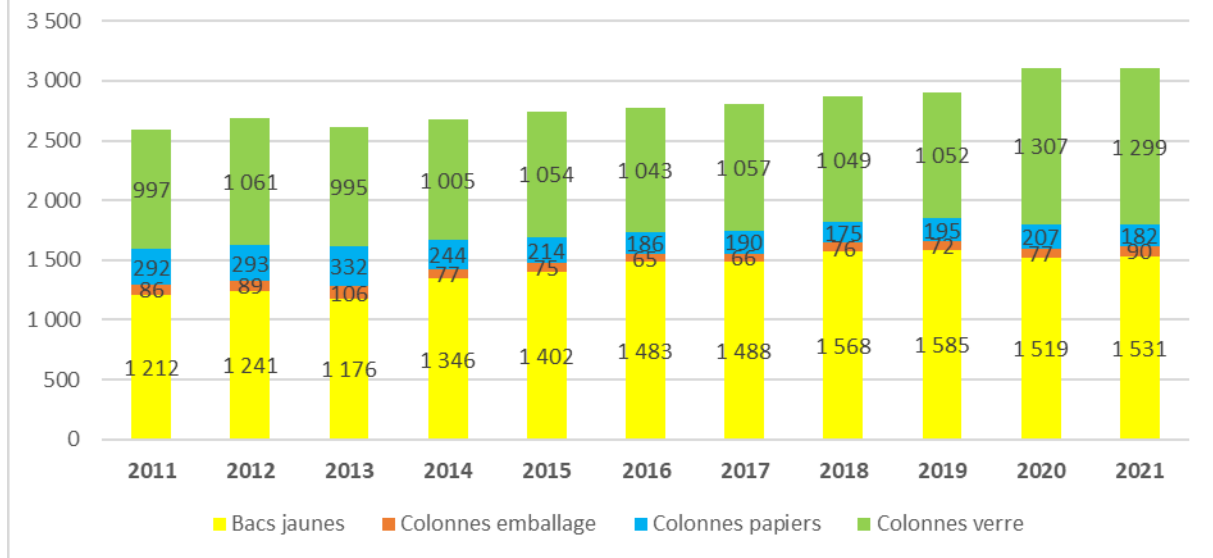
Evolution des quantités collectées depuis 2011 (en T)

Année	OM	TRI SELECTIF HORS VERRE			TRI SELECTIF VERRE
		Bacs jaunes	Colonnes emballage	Colonnes papiers	Colonnes verre
2011	8 464	1 212	86	292	997
2012	8 337	1 241	89	293	1 061
2013	8 026	1 176	106	332	995
2014	8 017	1 346	77	244	1 005
2015	7 906	1 402	75	214	1 054
2016	7 789	1 483	65	186	1 043
2017	7 678	1 488	66	190	1 057
2018	7 648	1 568	76	175	1 049
2019	7 386	1 585	72	195	1 052
2020	7 404	1 519	77	207	1 307
2021	7 380	1 531	90	182	1 332



La quantité d'OMR a fortement diminuer en 10 ans (-1 084 kg entre 2011 et 2021). Toutefois, les quantités collectées en 2021 restent stable par rapport à 2020 : **196 kg/hab.**
 La moyenne nationale est de 248 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE SÉLECTIVE



La quantité totale **de collecte sélective** est stable par rapport à 2020 : **83 kg/hab.**
 La moyenne nationale est de 82 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

- ➔ La quantité de **collecte de verre** est de **35 kg/hab. en 2021.**
 La moyenne nationale est de 32 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

d) Les kilomètres parcourus

2021			
Type de collecte	Véhicules	Nb de km parcourus	Gasoil consommé (en litres)
Collecte en régie	Bourg-Argental	31 008	15 737
	Saint-Didier-en-Velay	16 779	10 966
	Saint-Just-Malmont	21 124	11 603
	Aurec-sur-Loire	21 277	13 497
	Saint-Genest-Malifaux	26 217	12 475
	Jonzieux	21 863	10 666
	Véhicule de remplacement	11 380	6 670
TOTAL COLLECTE BOM	7 véhicules	149 648	81 614
Enlèvement des bennes de déchèteries en régie	2 véhicules	40 543	18 385
		24 095	10 100
TOTAL DECHETTERIES AMPLIROLL	2 véhicules	64 638	28 485
kangoo + 208	1 véhicule	1472	116
ISUZU	1 véhicule	4590	560
MASTER	2 véhicules	8655	1075
TOTAL VEHICULES UTILITAIRES	4 véhicules	14 717	1751
TOTAL VEHICULES DU SICTOM	13 véhicules	214 286	110 099
Collecte en prestation SUEZ Colonnes Emballage et papiers	2 camions grue	13 976	NC
Collecte en prestation GUERIN Colonnes Verre	1 camion grue	14392	6 111
TOTAL VEHICULES DE TRI SELECTIF	3 véhicules	28 368	6 111

Sur un total de **214 286 km** parcourus en 2021 pour l'ensemble des véhicules du SICTOM Velay Pilat (Camions BOM, camions Ampliroll, véhicules utilitaires) et **110 099** litres de gasoil consommés :

↳ **149 648 km** se rapportent à la **collecte des OM (bacs verts et bacs jaunes) en régie pour 81 614 litres de gasoil consommés**, soit une consommation **moyenne de 54,54 litres aux cents**.

2. COLLECTE EN DECHETERIES

Le SICTOM Velay Pilat compte **4 déchèteries** sur son territoire :

Aurec sur Loire – St-Just Malmont – Bourg Argental – St-Genest Malifaux

Jours d'ouverture	Horaires*	
LUNDI		13H30 – 17H00
MERCREDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00
VENDREDI		13H30 – 17H00
SAMEDI	9H00 – 12H00	13H30 – 17H00

* Du 1^{er} mai au 30 octobre, les déchèteries sont ouvertes jusqu'à **18h00**.

Conditions d'accès en déchèteries :

- Les camions plateaux ainsi que tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits
- Les dépôts sont gratuits pour les particuliers du territoire
- Concernant les dépôts des artisans, commerçants et des collectivités, les dépôts sont gratuits pour les produits valorisables (papiers/cartons, ferraille, emballages ménagers recyclables et verre).

Les différents flux collectés :



Les demandes d'enlèvements sont faites par le SICTOM auprès des éco-organismes pour les flux suivants : déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), mobilier, pneus, lampes/néons, piles, DDM, huiles alimentaires, huiles noires, cartouches d'encre.

Les enlèvements de certains flux de déchets et le vidage des bennes sont effectués en régie selon les besoins pour les flux suivants : déchets verts, encombrants, cartons, ferraille, gravats et bois.

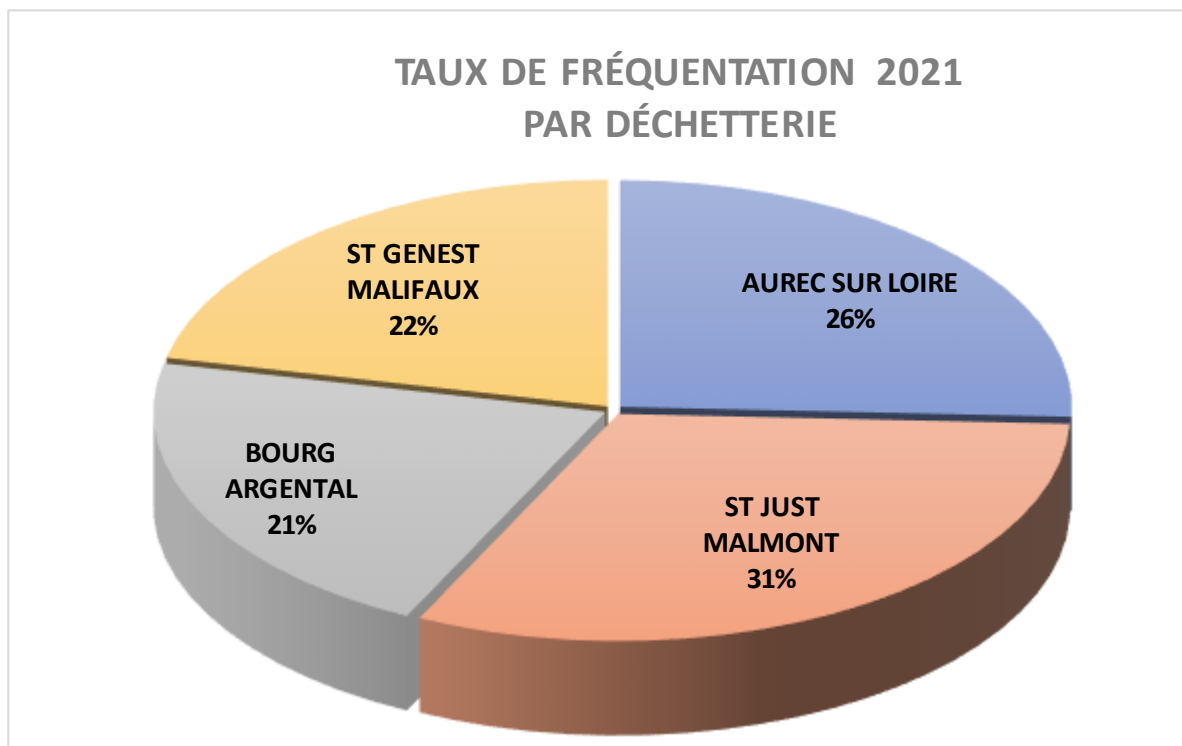
En raison de la forte affluence en déchèterie de mai à septembre, notamment pour le dépôt de déchets verts, les bennes ne sont plus accessibles en début de week-end c'est pourquoi des astreintes ont été mises en place depuis mai 2020, en effet un enlèvement ou un compactage des bennes peut être réalisé le samedi matin afin d'améliorer le service rendu aux usagers.

a) La fréquentation

La fréquentation est exprimée en nombre de visites.

Evolution de la fréquentation en déchèteries							
DECHETERIES	2016	2017	2018	2019	2020	2021	% N/N-1
AUREC SUR LOIRE	16 803	16 460	17 583	(*) 4316	14 396	17 491	21,50%
ST JUST MALMONT	22 578	21 135	17 583	24 378	22 866	21 462	-6,14%
BOURG ARGENTAL	9 752	11 257	17 583	12 896	12 941	14 439	11,58%
ST GENEST MALIFEAUX	13 285	14 509	17 583	12 507	14 505	14 674	1,17%
TOTAL 4 déchetteries	62 418	63 361	70 332	49 781	64 708	68 066	5,19%

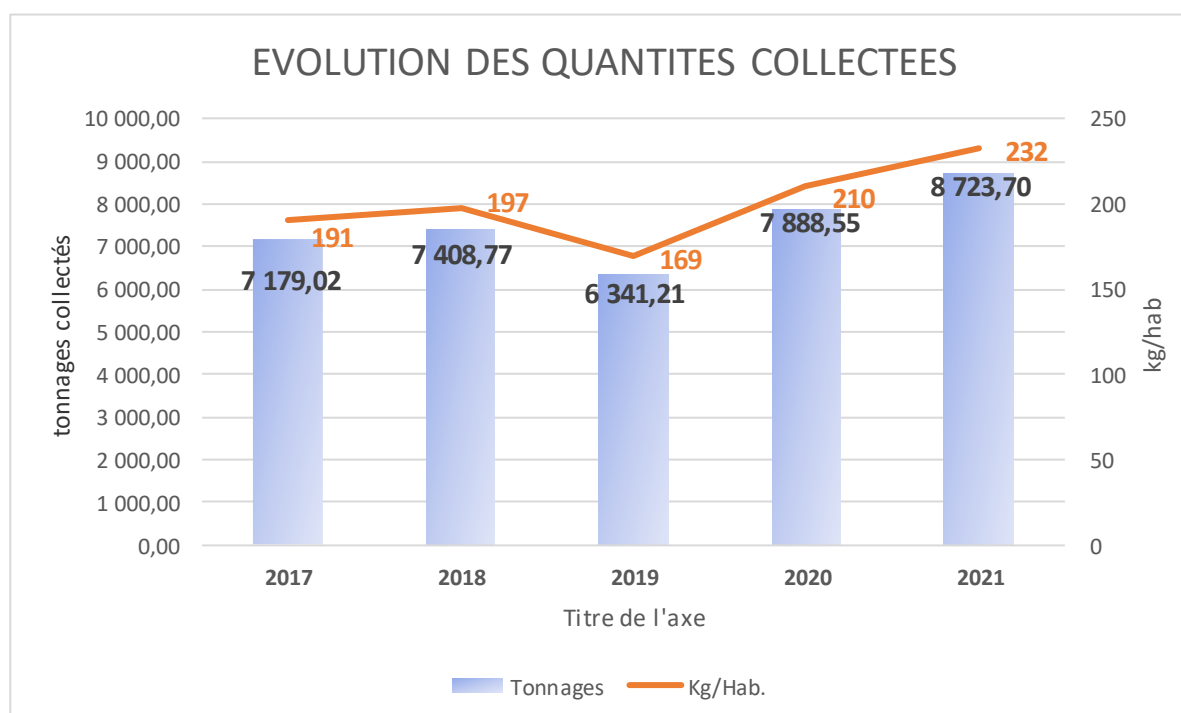
* En 2019, la déchetterie était fermée pour travaux durant 9 mois (de janvier à septembre 2019).



b) Les quantités collectées

Les quantités ci-dessous sont exprimées en tonnes.

Type de déchets		2017	2018	2019	2020	2021	% N / N-1
DECHETS VALORISES	DECHETS VERTS	1 632,25	1 842,46	1 509,28	1 610,86	1 937,00	20,25%
	BOIS	1 176,74	1 112,10	808,96	1 000,46	1 068,00	6,75%
	CARTONS	168,64	221,19	164,85	218,88	249,00	13,76%
	FERRAILLE	389,28	372,48	296,60	428,46	419,00	-2,21%
	MOBILIER		207,10	551,90	818,24	903,92	10,47%
	DEEE	233,41	241,00	224,00	269,00	437,98	62,82%
	BATTERIES ET PILES	6,14	3,15	2,17	2,55	2,84	11,37%
	PNEUS	63,06	96,44	91,52	99,20	109,32	10,20%
	NEONS AMPOULES	1,11	1,26	1,31	1,73	1,97	13,87%
	CARTOUCHES D'ENCRE	NC	NC	NC	0,82	0,31	-62,20%
	HUILES DE VIDANGE	18,54	21,16	16,92	26,46	24,60	-7,03%
	HUILES ALIMENTAIRE			NC	2,39	2,93	22,59%
Sous total déchets valorisés		3 689,17	4 118,34	3 667,51	4 479,05	5 156,87	15,13%
DECHETS NON VALORISES	ENCOMBRANTS	1 496,08	1 439,20	1 028,92	1 346,88	1 395,00	3,57%
	GRAVATS	1 963,72	1 818,24	1 614,50	2 026,12	2 132,00	5,23%
	DDS	25,12	27,37	20,59	28,60	30,33	6,05%
	HORS ECO DDS	4,93	5,62	9,69	7,90	9,50	20,25%
Sous total déchets non valorisés		3 489,85	3 290,43	2 673,70	3 409,50	3 566,83	4,61%
TOTAL DES APPORTS		7 179,02	7 408,77	6 341,21	7 888,55	8 723,70	10,59%



La quantité de déchets déposés en déchetterie en 2021 est en **hausse de 10.59 % par rapport à 2020**. **8 724 T ont été collectées sur les 4 déchèteries en 2021, soit 232 kg/habitant.**
La moyenne nationale est de 221 kg/hab. (réf. ADEME 2019).

En 2021, **1 254 rotations de bennes** ont été réalisées en régie soit +14% par rapport à 2020. Ces vidages sont effectués pour les déchets verts, les encombrants, le bois, les cartons, la ferraille, les gravats.



Le Syndicat est équipé d'un compacteur (packmat) permettant de réduire d'environ 30% le nombre de rotations de bennes, **soit un gain de 376 rotations/an.**

Déchets collectés en prestation

- Textiles

Pour le département de la Haute-Loire, la collecte hebdomadaire des colonnes de textile est assurée par l'association d'insertion AVI 43.

Une partie des vêtements a une seconde vie, ils sont soit revendus en magasin soit recyclés en chiffons pour les industries ou pour la fabrication d'isolants.

95 T de textiles ont été collectés en 2021 pour 97 T en 2020.

Pour le département de la Loire c'est l'association « le Relais » qui collecte les textiles. Les tonnages ne sont pas connus.

- Huiles

Le prestataire CHIMIREC collecte les huiles déposées en déchèteries. Ces huiles sont ensuite réexpédiées vers des filières de traitement et de valorisation agréées notamment en valorisation énergétique ou de régénération.

En 2021, 24.6 T d'huiles noires ont été comptabilisé contre 26 T en 2020.

Pour les huiles alimentaires on compte 2.9 T en 2021 contre 2 T en 2020.

- Hors Eco DDS

Depuis le 1^{er} juin 2020, le prestataire SARPI procède aux enlèvements des déchets dangereux spécifiques non collectés par l'éco-organisme (les peintures, les acides, les produits spéciaux, phytosanitaires, radiographies...)

Les produits sont expédiés en centre de traitement (valorisation énergétique, incinération...).

9.5 T en 2021 de déchets hors eco DDS comptabilisés contre 8 T en 2020.

- Cartouches d'encre :

Depuis le 27 avril 2021 c'est le prestataire PRINTERRE qui récupère les cartouches d'encre (en remplacement de Collectors).

0.31 T en 2021 collectées en 2021 contre 0.82 T en 2020.

Déchets soumis à éco-organismes

- Déchets d'équipement d'ameublement

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco-mobilier qui est en charge de l'organisation de la collecte et de la valorisation du mobilier usager.

Une benne spécifique est disponible dans chaque déchèterie pour le mobilier quelle que soit la matière tel que les meubles, la literie, les sièges... Ces flux de déchets seront valorisés.

L'entreprise SERMACO (42) procède aux enlèvements sur les 4 déchetteries.

En 2021, **903 T** de mobiliers ont été collectés contre 818 T en 2020.

- DDS : Déchets Dangereux Spécifiques

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme Eco DDS. La mission d'Eco DDS est d'encourager le tri, de collecter et de traiter les déchets chimiques des particuliers. Les quatre déchèteries du territoire disposent d'un local dédié pour le stockage de ces produits par catégories.

Les produits suivants sont pris en charge par Eco DDS :

- Bricolage/ décoration (peinture, colle, solvant)
- Entretien des véhicules
- Jardinage (herbicide, engrais)
- Entretien de piscine (chlore, désinfectant)
- Entretien de la maison (décapant, insecticide, ammoniac)
- Produits de chauffage, poêle, cheminée et barbecue (combustible liquide, allume-feu, alcool à brûler, nettoyant).

L'entreprise CHIMIREC procède aux enlèvements pour la Haute-Loire et l'entreprise SUEZ procède aux enlèvements sur le département de la Loire.

30.33 T de DDS ont été collectés en 2021 contre 28.60 T en 2020.

- DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Electronique

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme OCAD3E. Le collecteur ENVIE procède aux enlèvements en déchèteries.

437.98 T collectés en 2021 (contre 269 T en 2020) répartis ainsi :

- Ecrans : 47.26 T
- Gros Electroménager Froid : 79.83 T
- Gros Electroménager Hors Froid : 169.52 T
- Petits Appareils en Mélange (PAM) dits Tous Petits Appareils Electriques : 141.37 T

- Pneus :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme ALIAPUR.

Le collecteur RECYGOM procède à l'enlèvement en déchèterie des pneus des voitures et des deux-roues motorisés des particuliers. Les pneus doivent impérativement être déjantés.

En 2021 on compte 109.32 T contre 99.20 T en 2020.

- Batteries / Piles :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme COREPILE. L'entreprise SRVV procède à l'enlèvement en déchèterie. **2.84 T en 2021 de piles collectées** en déchèteries contre 2.55 T en 2020.

En raison de la crise sanitaire il n'y a pas eu d'édition du concours de piles dans les écoles en 2021.

Fort du succès de cet évènement en 2020, une nouvelle édition va être organisée en 2023 dans les écoles du territoire.

- Néons / Ampoules :

Le SICTOM Velay Pilat adhère à l'éco-organisme RECYLUM. L'entreprise TRIADE ELECTRONIQUE procède à l'enlèvement en déchèterie.

1.97 T en 2021 de néons et d'ampoules collectés contre 1.73 T en 2020.

Déchets collectés en pharmacie

- DASRI : Déchets d'Activité de Soin à Risques Infectieux

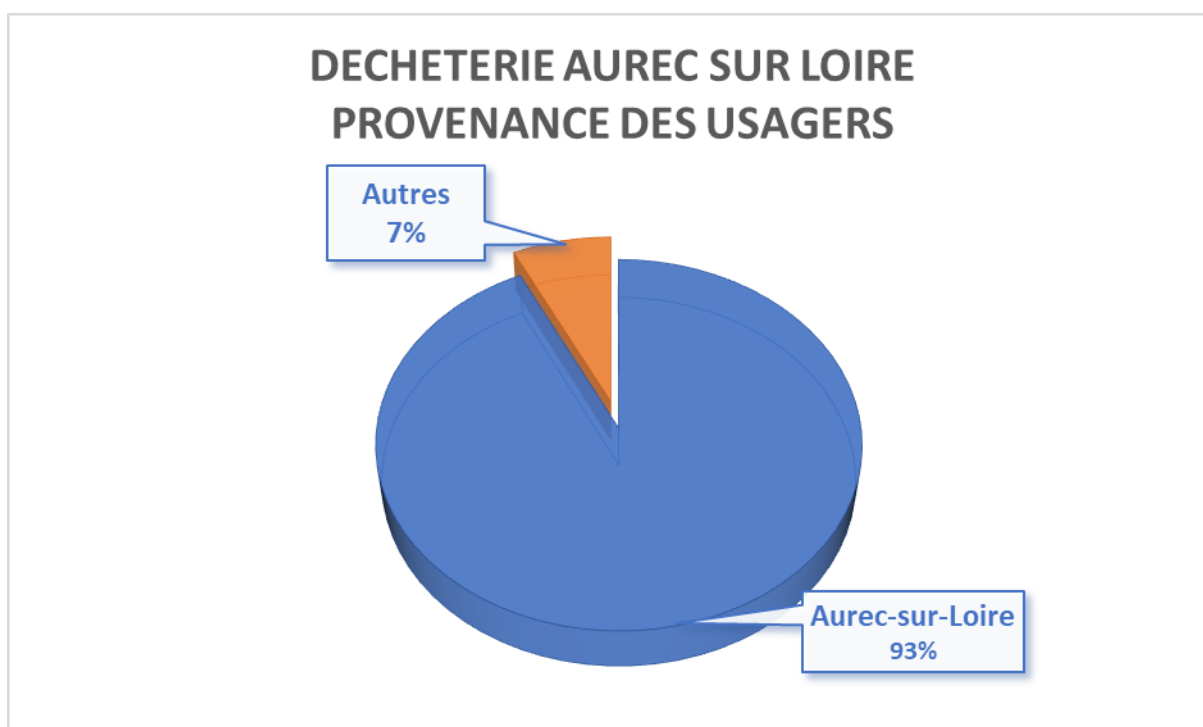
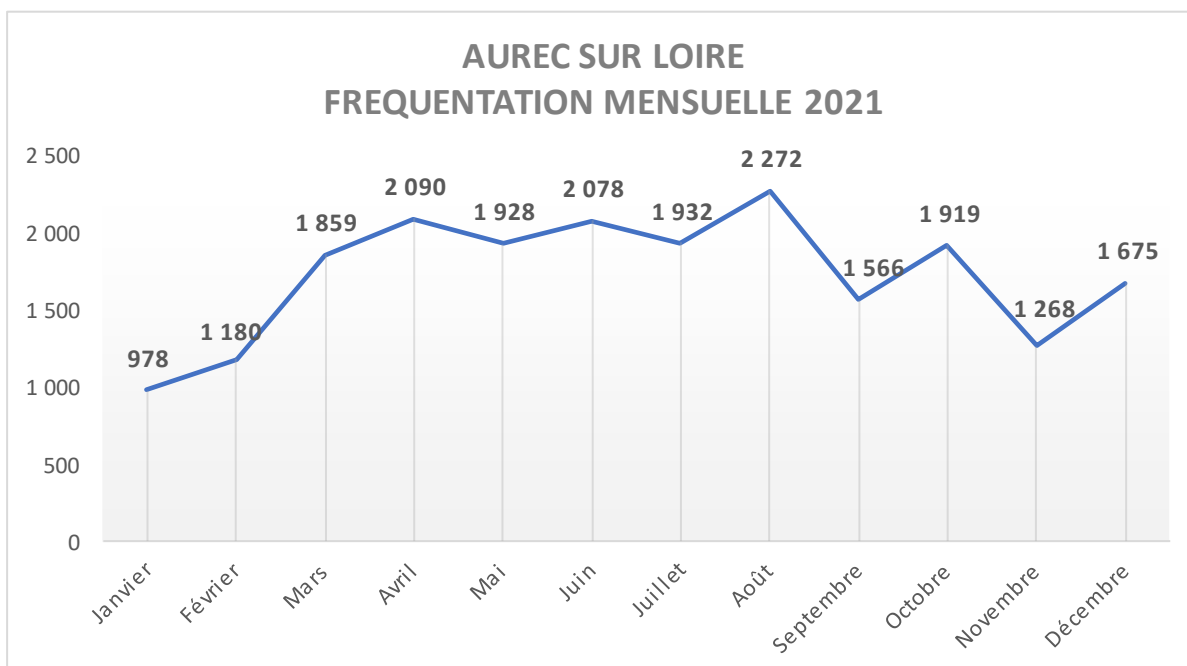
Les déchets piquants/tranchants et les déchets mous médicaux à risques infectieux ne doivent pas être mélangés avec les déchets à ordures ménagères.

C'est l'éco-organisme DASRI qui organise la récupération par le biais de nombreuses pharmacies sur le territoire Velay Pilat.

Les usagers effectuant des soins à domicile peuvent récupérer gratuitement des contenants en pharmacie pour trier leurs déchets infectieux et les déposer ensuite dans la pharmacie la plus proche de chez eux.

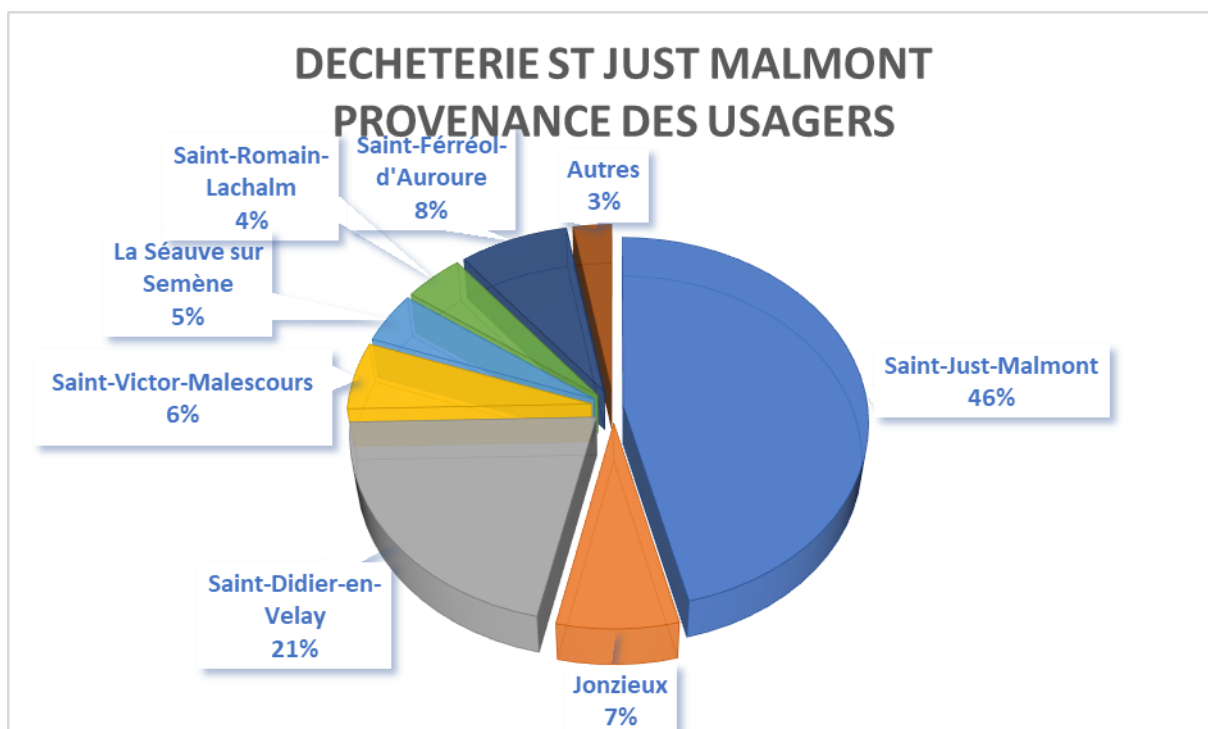
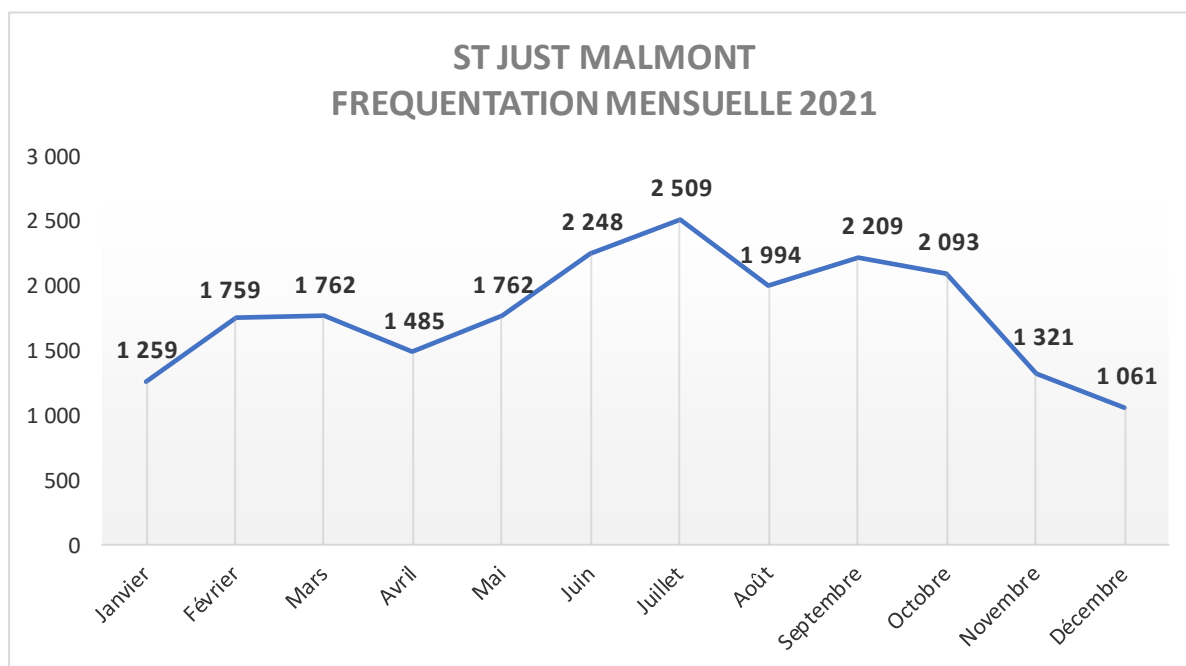
DECHETERIE D'AUREC SUR LOIRE

Fréquentation Aurec sur Loire (nb d'entrées)	
Du 1/01/2021 au 31/12/2021	20 745
Par mois	1 729
Par jour (201 jours d'ouverture en 2021)	103
Record d'affluence le 13 novembre 2021	230



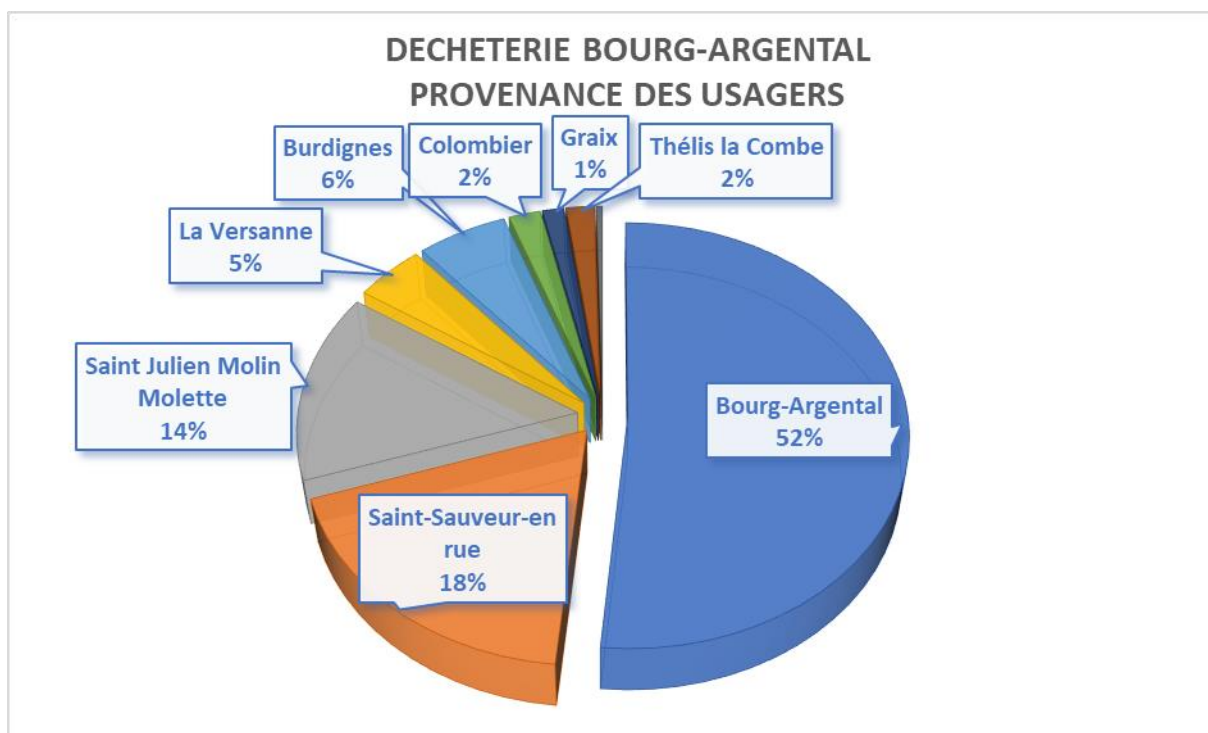
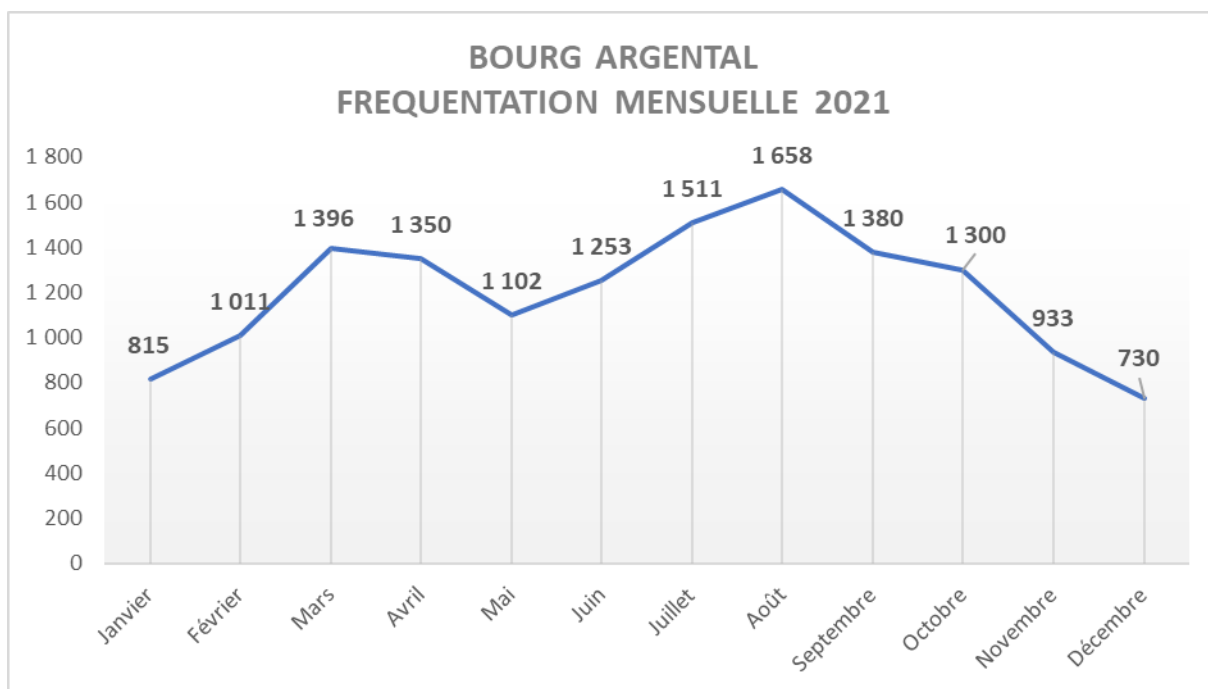
DECHETERIE DE ST JUST MALMONT

Fréquentation St Just Malmont (nb d'entrées)	
Du 1/01/2021 au 31/12/2021	21 462
Par mois	1 789
Par jour (201 jours d'ouverture en 2021)	107
Record d'affluence le 28 juillet 2021	219



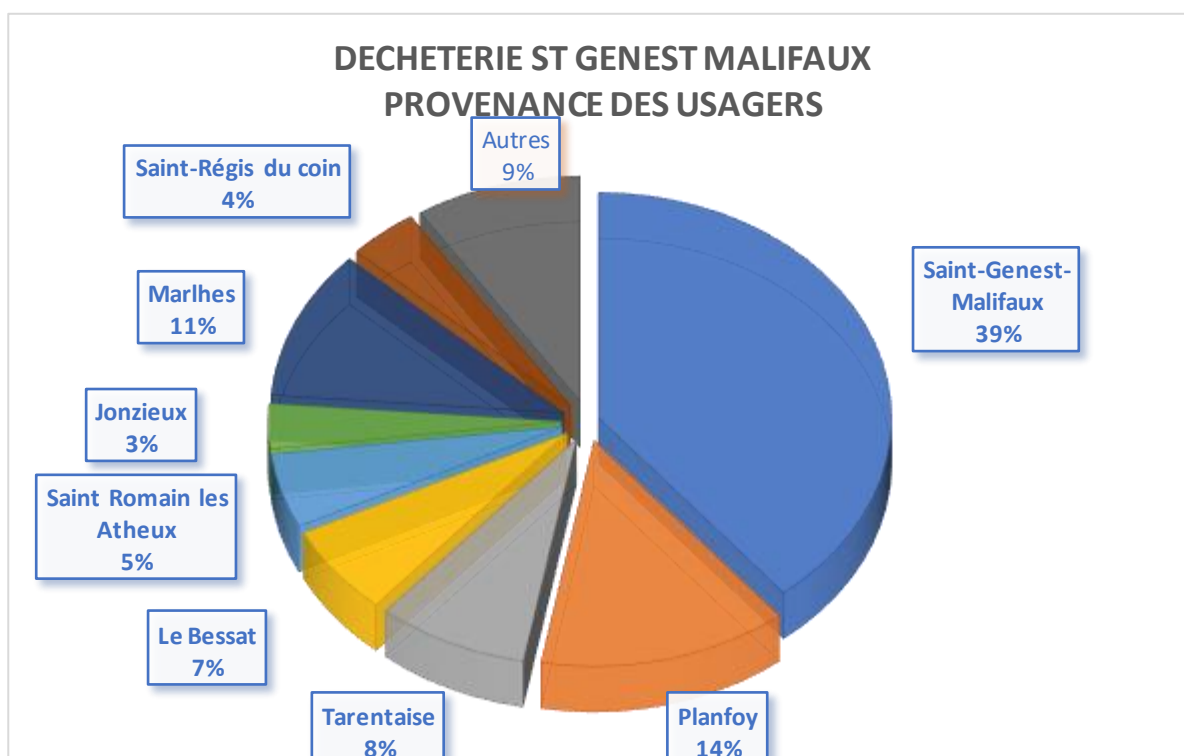
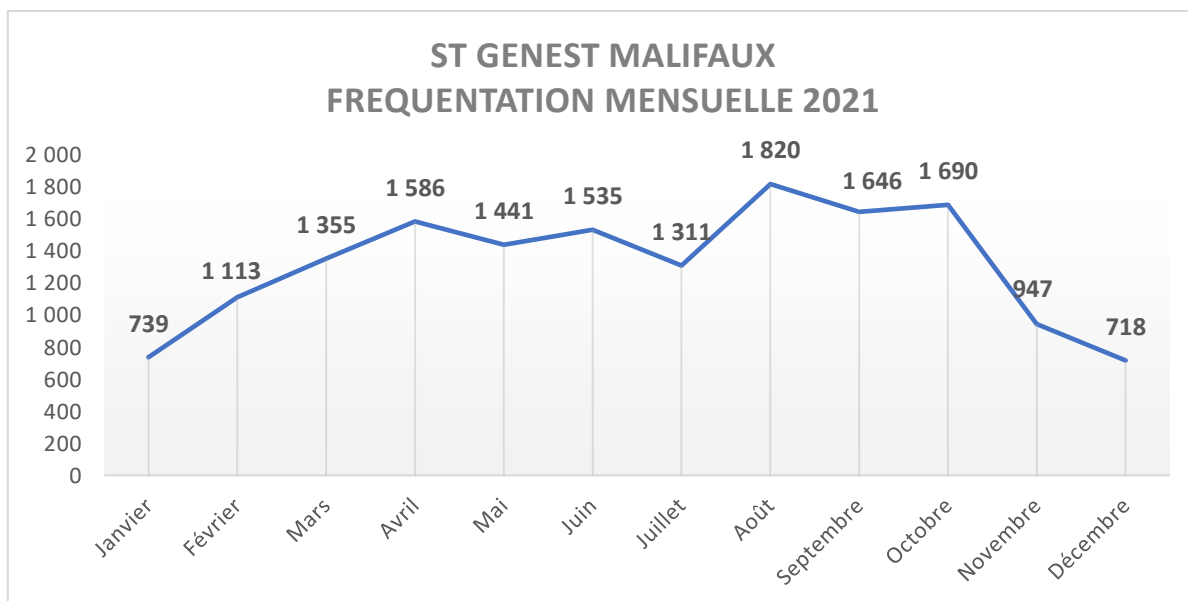
DECHETTERIE DE BOURG ARGENTAL

Fréquentation Bourg Argental (nb d'entrées)	
Du 1/01/2021 au 31/12/2021	14 439
Par mois	1 203
Par jour (201 jours d'ouverture en 2021)	72
Record d'affluence le 24 avril 2021	153



DECHETERIE DE ST GENEST MALIFAUX

Fréquentation St Genest Malifaux (nb d'entrées)	
Du 1/01/2021 au 31/12/2021	15 901
Par mois	1 325
Par jour (201 jours d'ouverture en 2021)	79
Record d'affluence le 3 avril 2021	154



B. BILAN

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages 2021	Kg / hab	Destination des déchets
OMR	Pap et points de regroupement	7 379,70	196,46	Ecopôle Tri et Valorisation de déchets - ALTRIOM (43)
BACS JAUNES	Points de regroupement	1 531,00	40,76	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNES EMBALLAGE	PAV	90,00	2,40	Centre de tri - SUEZ (42)
COLONNE PAPIERS	PAV	182,00	4,85	Centre de tri - SUEZ (42)
VERRE	PAV	1 332,00	35,45	VERALLIA (42)
DECHETS VERTS	Déchèteries	1 936,94	51,57	ISDND de St Just Malmont (43)
BOIS	Déchèteries	1 068,16	28,44	ISDND de St Just Malmont (43)
CARTONS	Déchèteries	248,63	6,62	Centre de tri - SUEZ (42)
FERRAILLE	Déchèteries	418,58	11,14	SUEZ RV LOIRE METAUX (42)
MOBILIER	Déchèteries	903,92	24,06	ECO MOBILIER (75)
DEEE	Déchèteries	437,97	11,66	OCAD3E (75)
BATTERIES ET PILES	Déchèteries + concours	2,83	0,08	COREPILE (75)
PNEUS	Déchèteries	109,32	2,91	ALIAPUR (69)
NEONS AMPOULES	Déchèteries	1,96	0,05	RECYLUM (75)
CARTOUCHES ENCRE	Déchèteries	0,30	0,01	COLLECTORS (69)
HUILES DE VIDANGE	Déchèteries	24,60	0,65	CHIMIREC (42)
HUILES ALIMENTAIRES	Déchèteries	2,92	0,08	CHIMIREC (42)
ENCOMBRANTS	Déchèteries	1 395,17	37,14	ISDND de St Just Malmont (43)
GRAVATS	Déchèteries	2 131,78	56,75	ISDND de St Just Malmont (43)
DDS	Déchèteries	53,89	1,43	ECODDS (42)
HORS ECO DDS	Déchèteries	9,49	0,25	CHIMIREC (42) - SARPI (42)
TEXTILE	Déchèteries + Bornes communes	95,00	2,5	AVI 43 (43)
Total collecté*		19 281,83	513,32	
DIB (Déchets Industriels Banals)	ISDND	1 295,70		ISDND de St Just Malmont (43)
Autres déchets	ISDND	453,20		ISDND de St Just Malmont (43)
Total déposé par les entreprises		1 748,90		
TOTAL		21 030,73		

* La moyenne nationale annuelle est de 583 kg/hab. (réf. ADEME 2019-mis à jour).

C. TRAITEMENT

- Sur le site de l'ISDND à Saint-Just-Malmont (43) sont traités : les encombrants, les Déchets Industriels Banals (DIB), les déchets verts et le bois.
- Sur le site d'ALTRIOM à Polignac (43) sont traités les Ordures Ménagères Résiduelles (bacs verts)
- Sur le site du centre de tri SUEZ à Firminy (42) sont traités tous les déchets du tri sélectif hors verre (bacs jaunes, colonnes papiers, colonnes emballages et les cartons de déchetteries).
- Sur le site de VERALLIA à Saint-Romain le Puy (42) est traité le verre
- Autres traitements : le compostage

1. TRANSFERT ET TRAITEMENT SUR LE SITE DE L'ISDND

Le SICTOM Velay Pilat dispose d'une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).

Le site d'une superficie de 14ha 92a est situé au lieu-dit le Combau. Il s'agit du versant d'une colline sur lequel sont créées des alvéoles étanches.

La surface totale d'exploitation est arrêtée à 5ha 37a 30ca.

L'autorisation d'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) a été délivré en 1982 (Arrêté Préfectoral n° 1D4-82-289 du 6 Décembre 1982). L'autorisation de stockage était initialement de 15 000 T/an jusqu'en 2060.

Un nouvel arrêté préfectoral du 31 juillet 2019 précise que l'autorisation d'exploiter est accordée pour la seule exploitation du casier n°4 jusqu'au 31 août 2024 et pour une quantité totale de déchets de 15 600 tonnes (3100 T/an).

A l'issue de cette période d'exploitation de 5 ans, le SICTOM Velay Pilat devra procéder au réaménagement final du casier n°4 et mettre en œuvre les dispositions relatives à la remise en état du site et au suivi long terme.

La dernière alvéole (n°4) a été exploitée de début 2016 au 31 janvier 2019 et a permis d'enfouir les ordures ménagères résiduelles.

La nouvelle réglementation relative à l'enfouissement des déchets (Arrêté du 15 février 2016) rend tout simplement inenvisageable la construction de nouveaux casiers. En effet, les investissements nécessaires auraient été considérables et non pertinents. Le site aurait pu être exploité pendant environ 6,5 ans mais la création d'un nouveau casier aurait engendré un coût de 4,5 millions d'euros auquel il convenait d'ajouter le coût de construction d'une station d'épuration afin de traiter in situ les jus provenant des déchets (lixiviats).

D'autre part, la loi de transition énergétique prévoit d'augmenter de manière très conséquente la fiscalité relative à l'enfouissement avec comme ambition une Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) de 65 €/T à l'horizon 2025. Au regard des investissements disproportionnés par rapport à la durée d'exploitation, le SICTOM a donc dû envisager une alternative pour le traitement de ses ordures ménagères.

Depuis le 1^{er} février 2019, les OMR sont transportées depuis l'ISDND (transports SRVV) pour être traitées par l'entreprise ALTRIOM (située à Polignac, 43).

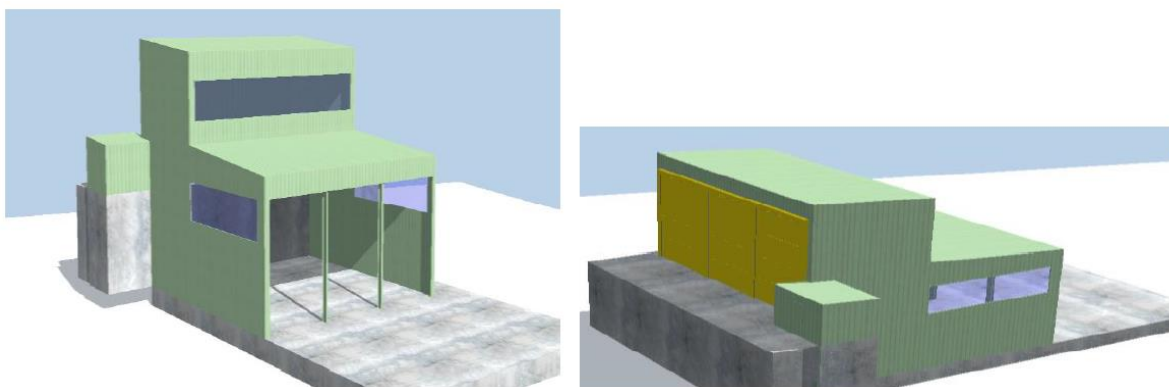
Le site de Saint-Just Malmont continue toutefois son activité. Des travaux de réhausse de l'alvéole 4 ont débutés en décembre 2019, **ce qui devrait permettre d'accueillir jusqu'en juillet 2024, les déchets non dangereux des industriels (DIB) ainsi que les encombrants et les gravats des déchetteries.**

Les travaux ont consisté à réhausser la digue aval de l'alvéole n°4 (+3,5 m), à assurer l'ancrage de la nouvelle digue et à reconstituer les barrières actives et passives. Cette opération a fait l'objet d'une étude détaillée et d'un dossier de Porter à Connaissance à l'attention de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

L'évolution de la réglementation et de la contractualisation d'un marché de transport pour la valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles avec ALTRIOM nécessite l'évolution du site.

L'activité de stockage en finalité de la collecte des OMR se transforme depuis 2019 en activité de transit intermédiaire.

Au dernier trimestre 2021, des travaux pour la construction d'un quai de transfert ont débutés.



Une fois fonctionnel, cet équipement permettra de faciliter l'évacuation des déchets en un minimum de manœuvre.

Le quai de transfert est dimensionné pour traiter à minima 7400 T/an de déchets, pour cela un quai à 2 semi-remorques est nécessaire.

Pour plus de confort et de sécurité et pouvoir dans le futur avoir la possibilité de faire transiter d'autres flux de déchets, le SICTOM a prévu d'aménager une plateforme à 3 quais de transfert (cette plateforme pouvant être évolutive jusqu'à 4 quais).

La plateforme de compostage des déchets verts et le stockage du bois traité est également maintenue.

Tous les déchets admis font l'objet d'un contrôle à l'entrée avec un détecteur de déchets radioactifs et d'une pesée.

a) La plateforme de compostage des déchets verts et de stockage du bois

2021		
PLATEFORME ISDND	TONNES ENTRANTES	TONNES BROYEES
DECHETS VERTS	2 562	1 966
BOIS	1 302	1 448

Les déchets verts issus des déchèteries et des apports des industriels, artisans, collectivités sont broyés pour favoriser la fermentation et réduire le volume des déchets.

- La partie fine est transformée en broyat. Le broyat est stocké sur la plateforme avant d'être épandu sur les alvéoles.
- La partie plus grossière est reprise par SUEZ RV BOIS et revalorisée en combustible pour les chaufferies.

Toutefois, depuis septembre 2021, une convention en partenariat avec la chambre d'agriculture de la Loire a été signée dans le but de créer une filière de co-compostage des déchets verts broyés.

Le broyat de déchets verts est expérimenté pour une utilisation en compostage ou en paillage par les agriculteurs du territoire.

L'objectif est de créer une filière locale de recyclage des déchets verts en proposant aux agriculteurs du territoire Velay Pilat de récupérer le broyat en vue de faire du compostage sur leurs parcelles agricoles.

4 périodes de broyage sont prévues par an de 500 tonnes chacune, soit 2000 tonnes par an.

La première récupération du broyat est prévue par les agriculteurs pour Janvier 2022.

Le bois de classe B présent sur le site de l'ISDND correspond au bois en gros détail qui sont issus majoritairement des déchets du bâtiment ainsi que d'autres secteurs d'activités. Il s'agit de poutres, de bois de démolition, de bois pouvant être peint, vernis avec présence de colle.

Ce type de produit est broyé afin d'obtenir un broyat à granulométrie variable. Lors de la phase de broyage, un déferraillage est réalisé pour retirer toutes les parties métalliques.

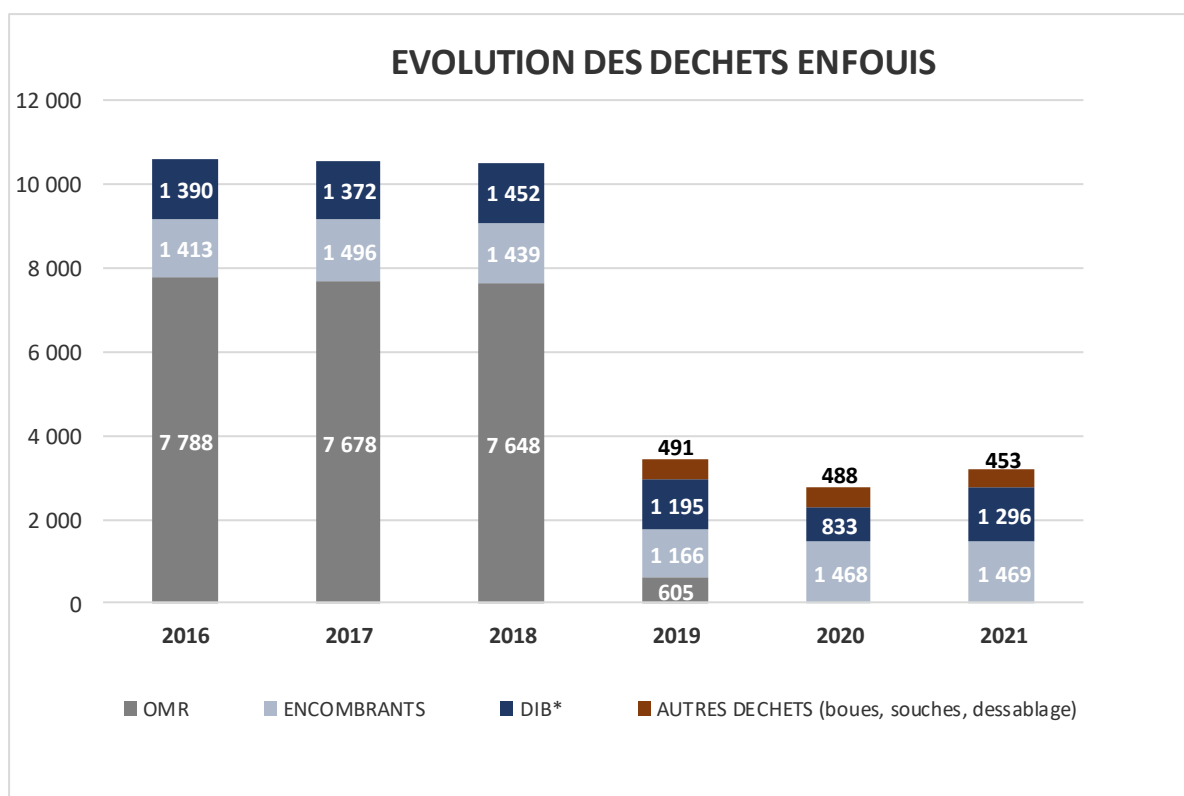
Le bois de classe B est broyé et récupéré par SUEZ. Il est ensuite valorisé en deux filières :

- Valorisation chez les industriels fabricants de panneaux de bois, ces usines sont équipées afin d'extraire les éléments indésirables (plastiques, mousses, poussières).
- Valorisation énergétique dans des chaufferies industrielles qui sont équipés d'un système de traitement des fumées adéquats.

b) Les déchets enfouis

La totalité de déchets enfouis sur le site de l'ISDND en 2021 est de **3 218 T pour 2789 T en 2020**.

Année	OMR	ENCOMBRANTS	DIB*	AUTRES DECHETS (boues, souches, dessablage)	TOTAL
2016	7 788	1 413	1 390	NC	10 591
2017	7 678	1 496	1 372	NC	10 546
2018	7 648	1 439	1 452	NC	10 539
2019	605	1 166	1 195	491	3 457
2020	0	1 468	833	488	2 789
2021	0	1 469	1 296	453	3 218



* *Déchets Industriels Banals (DIB) : Déchets des artisans, commerçants, industries, collectivités situés sur le territoire du SICTOM VELAY PILAT.*

Le Biogaz :

Un système de drainage permet de récupérer le biogaz produit par la dégradation des déchets.

Ce biogaz est incinéré à très haute température dans une torchère.

Pour l'année 2021, la torchère a fonctionné **1560 heures**.



Analyse des gaz de combustion en sortie de torchère à 11% de O2 :

	1er trim. 2021	2ème trim. 2021	3ème trim. 2021	4ème trim. 2021	Valeurs limites
CO (Monoxyde de carbone) en mg/Nm3	16,50	9,60	8,40	6,70	150,00
O2 (oxygène) en %	11,00	11,00	11,00	11,00	-
SO2 (oxyde de soufre) en mg/Nm3	7,70	7,70	7,90	6,90	35,00

Les Lixiviats :

Le réseau de drainage qui a été mis en place sur le site de l'ISDND permet de récupérer les lixiviats qui sont les jus provenant des déchets.

Ces lixiviats sont pompés et acheminés pour traitement soit à la station d'épuration intercommunale de St Just Malmont soit par SUEZ.

320,48 T de lixiviats en 2021 ont été transportés en régie et traités à la station d'épuration de Saint-Just-Malmont.

2224 T de lixiviats ont été transportés par LRA Assainissement et traités par SUEZ (42).

2. TRAITEMENT SUR LE SITE D'ALTRIOM

Les déchets collectés sur le territoire Velay Pilat sont transportés sur le site ALTRIOM à Polignac.

Le process d'ALTRIOM permet :

- de séparer tous les matériaux valorisables se trouvant dans les bacs verts (acier, aluminium, plastique...).
- d'extraire la partie fermentescible qui sera ensuite transformé en compost
- de constituer un flux appelé Combustible Solide de Récupération (CSR) qui sera utilisé par les cimenteries ou par des industries afin de substituer aux énergies fossiles.

Ce nouveau mode de traitement des OMR vient en complément du tri sélectif mais ne le remplace pas. Quel que soit l'efficacité du procédé de tri, il est aujourd'hui indispensable de réduire fortement la production de déchets et de poursuivre les efforts en triant correctement.

La capacité de traitement de la structure est de 50 000 T/an.



7 380 T de déchets ont été triés et traités par ALTRIOM sur l'année 2021 pour le SICTOM Velay Pilat.

DECHETS SORTANTS EN 2021	
TOTAL RECYCLABLES (ACIER, ALU, PLASTIQUES, PAPIERS/CARTONS, VERRE, DEEE DE PETITES TAILLES, PILES)	16%
COMPOST	9%
COMBUSTIBLE CSR	31%
AUTRES DECHETS ENFOUIS	19%
INERTES	26%

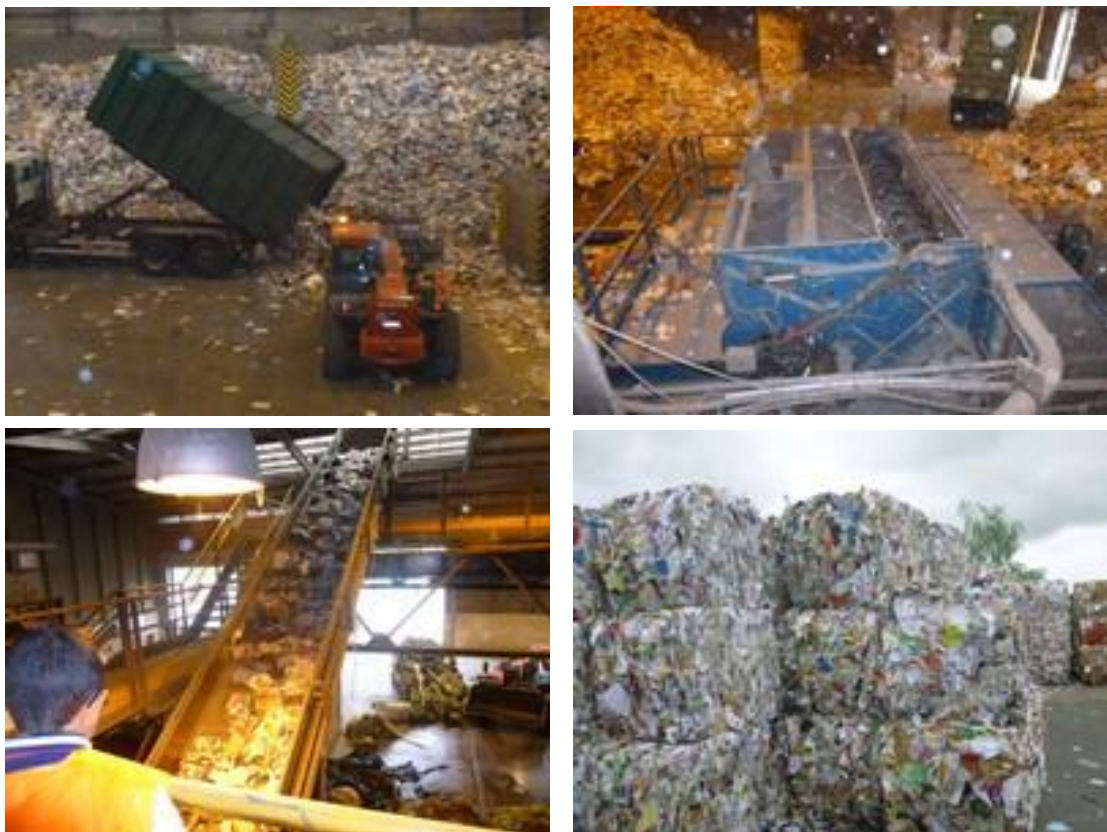
Pour les déchets du SICTOM Velay Pilat on compte 174 T d'acier, 29 T d'aluminium et 62 T de plastique qui ont été valorisés en 2021.

3. TRAITEMENT AU CENTRE DE TRI DE FIRMINY

Au centre de tri de Firminy, sont traités tous les déchets provenant des bacs jaunes, des colonnes d'emballages et de papiers ainsi que les cartons de déchetteries.

Une fois tous les déchets collectés, ceux-ci sont transférés au centre de tri à Firminy (42) chez SUEZ.

La capacité de traitement de cette unité est de 40 000 T/an.



Un tri manuel et automatisé permet de séparer les différents flux de déchets de cette collecte afin de valoriser au mieux ceux-ci, voici les différents flux de déchets triés au centre :

- Bouteilles et flacons en plastique
- Briques alimentaires
- Aluminium
- Acier
- Tous les papiers
- Gros de Magasin (papiers, cartonnets)



2 052 T de déchets ont été triés pour le SICTOM Velay Pilat sur l'année 2021 (dont 249 T de cartons de déchetteries).

DECHETS SORTANTS (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Emballage Plastique	135,12	137,16	141,00	149,00	119,26	153,80	141,07	149,72
Brique	34,00	30,58	28,00	38,00	33,62	24,70	38,00	35,17
Aluminium	2,50	3,82	7,00	5,42	6,09	6,25	8,20	8,14
Acier	54,98	53,30	53,00	64,47	65,85	52,33	72,57	66,36
Carton/Cartonnettes	505,79	322,32	367,00	341,00	404,86	336,12	428,09	324,02
Journaux/Magazines	587,00	629,95	667,00	633,00	520,51	499,84	350,41	406,39
Gros de magasin	196,00	207,67	211,00	227,00	285,82	290,39	300,24	384,30
Refus	15,23%	15,63%	14,33%	19,65%	24,42%	15,35%	19,53%	23,82%

23.82 % des déchets sortants du centre de tri sont des refus de tri, déchets non recyclables qui se retrouvent dans la collecte sélective.

En 2021, le pourcentage de refus moyen pour le SICTOM Velay Pilat selon les contenants :

- **Bacs jaunes : 23.72 %**
- **Colonne emballage : 26.56 %**
- **Colonnes papier : 2,47 %**

Ces refus sont éliminés par SUEZ sur leur ISDND de Borde Matin à ROCHE LA MOLIERE (42).

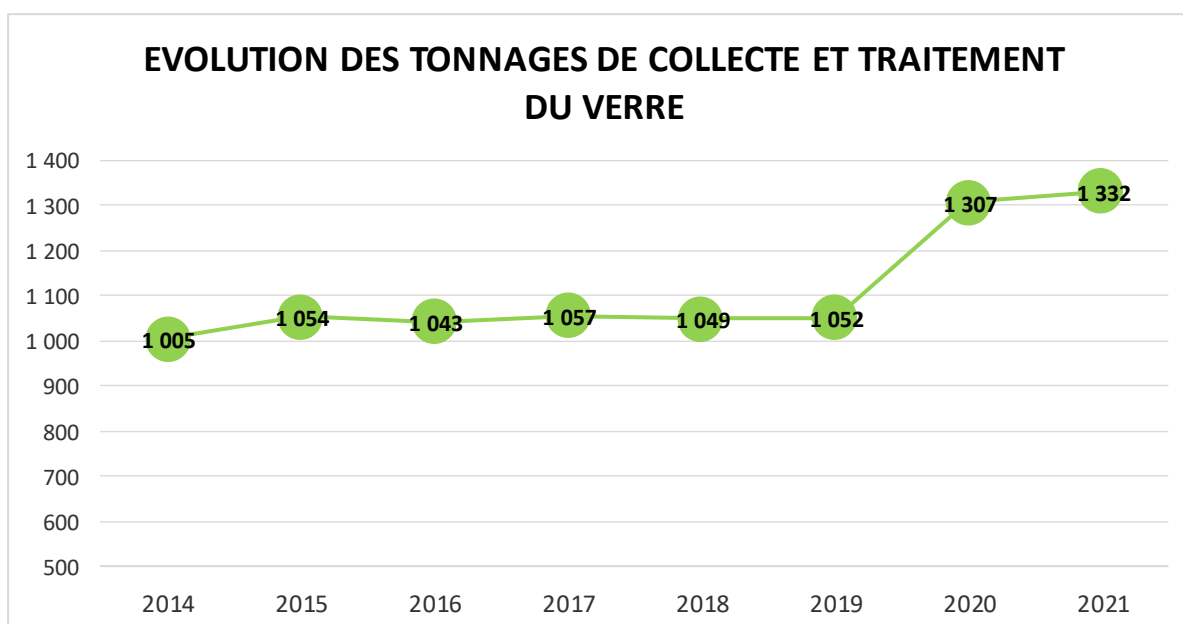
4. AUTRES TRAITEMENTS

a) Le verre

Le verre déposé dans les colonnes du territoire Velay Pilat est collecté par l'entreprise GUERIN et il est repris par un verrier VERALLIA situé dans la Loire (42).

Il est broyé puis refondu afin de fabriquer de nouveaux produits en verre.

VERRE (t)	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	1 005	1 054	1 043	1 057	1 049	1 052	1 307	1 332



On constate que les tonnages de verre en 2021 se maintiennent par rapport à 2020.

1 332 T ont été collectées et traitées en 2021.

b) Le compostage individuel :

Le compostage individuel est une initiative mise en place depuis 2002 avec le soutien de l'ADEME et du département, la promotion du compostage se poursuit chaque année avec la mise à disposition de composteurs qui sont disponibles sur les 4 déchèteries du territoire.

Nombre de composteurs distribués

2002	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
329	170	6	12	34	5	6	12	120	42	13	83	39	84	24	30

1 009 composteurs ont été distribués depuis 2002, **30 composteurs en 2021**.



Les kits pour composter sont équipés d'un composteur de 345 L et d'un guide d'information afin de faire du compostage dans les règles.

L'objectif de la démarche est de réduire le volume de déchets et le poids des poubelles, de faire des économies en limitant les déplacements en déchetteries pour les déchets verts et réduire les coûts de collecte et de traitement.

Le compostage permet également de fabriquer son propre terreau 100% naturel.

Le poids des déchets fermentescibles est considérable : 30% de biodéchets sont présents dans les poubelles à ordures ménagères, soit 83 kg/an/hab.

Afin d'obtenir un bon compost :

- Veiller à varier les déchets (les déchets secs dit carbonés et les déchets humides dits azotés),
- Surveiller l'humidité et arroser si besoin en périodes de chaleur et aérer les déchets afin que la dégradation n'en soit que meilleure.

III. INDICATEURS FINANCIERS

A. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses globales de fonctionnement du service (CA 2021) s'élèvent à 4 181 173 € pour l'année 2021.

1. Coût aidé du service public et modalités de financement selon les règles ADEME sur la base de la matrice compta/coûts 2021 :

	EUROS ARRONDIS	EUROS PAR HABITANTS (36987 hab - réf. Ademe)	EUROS PAR TONNES
Charges HT	3 916 406 €	106 €	211 €
(-) Produits	796 319 €	22 €	
(=) coût du service HT	3 120 087 €	84 €	182 €
(+) TVA acquittée	180 598 €	5 €	
(=) coût aidé du service TTC	3 300 685 €	89 €	193 €

FINANCEMENT		
Contributions des collectivités	2 900 319 €	78 €
Manque de financement	400 366 €	11 €

Le coût aidé TTC du service est de **89 €/hab**. En Auvergne-Rhône-Alpes, sur une même typologie de collectivités le coût aidé TTC médian est de 117.47 €/Hab.

Le taux de financement du service est de 87.6 % (sous financement de 12.4%). Par comparaison, en Auvergne-Rhône-Alpes, le taux de financement médian du service est de 104%.

NB : La différence entre le CA 2021 et la matrice compta/coût établie selon les règles de l'Ademe s'explique principalement par la différence entre les durées des amortissements du syndicat et ceux recalculés selon les règles de l'Ademe et par les atténuations de charges qui sont assimilées à des produits dans la matrice.

L'Ademe prend en considération une population de 36 987 habitants (projection issue des chiffres de l'INSEE).

2. Nature des charges

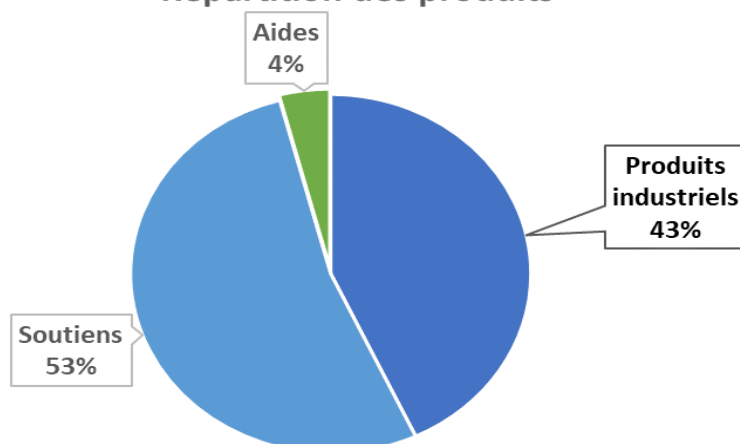
Postes de charges	Euros HT	%
Traitement des déchets non dangereux	2 003 197 €	51,15%
Collecte	1 436 759 €	36,69%
Charges fonctionnelles (structure, communication)	195 318 €	4,99%
Transfert / Transport	179 537 €	4,58%
Pré-collecte	62 540 €	1,60%
Enlèvement et traitement des Déchets Dangereux	20 265 €	0,52%
Prévention	18 790 €	0,48%
TOTAL DES CHARGES	3 916 406 €	100,00%

Les principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets (51.15%) et la collecte (36.69%).

3. Nature des produits

Postes de produits	Euros HT	%
Produits industriels	342 616 €	43%
Reprises matières	151 487 €	19,02%
Prestations à des tiers (DIB)	188 653 €	23,69%
Autres produits	2 476 €	0,31%
Soutiens	421 068 €	53%
Aides	32 635 €	4%
Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	25 855 €	3,25%
Subventions de fonctionnement (leader)	3 024 €	0,38%
Aides à l'emploi	3 756 €	0,47%
TOTAL DES PRODUITS	796 319 €	100%

Répartition des produits



Total Reprise matières	151 487 €
Reprise autres matières (papiers, emballages plastiques, cartons...)	40 928 €
Reprise ACIER issu de la collecte sélective hors verre	12 600 €
Reprise VERRE issu de la collecte du verre	24 250 €
Reprise FERRAILLE issue des déchèteries	73 709 €
Total Soutiens	421 069 €
Soutien CITEO	367 286 €
Soutien Eco Mobilier	29 566 €
Soutien Eco DDS	4 793 €
Soutien OCAD3E	19 423 €

4. Couverture des charges par les produits

	OMR	VERRE	Papiers et emballages hors verre			Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	TOTAL
			Multimatériaux	Papiers	Emballages			
Coût aidé TTC	1 999 235 €	64 998 €	166 917 €	55 290 €	28 973 €	708 255 €	277 017 €	3 300 685 €
Total produits	38 805 €	42 455 €	342 033 €	20 539 €	13 545 €	149 350 €	189 592 €	796 319 €
Taux de couverture	2%	65%	205%	37%	47%	21%	68%	24%

5. Coûts aidés par flux de déchets

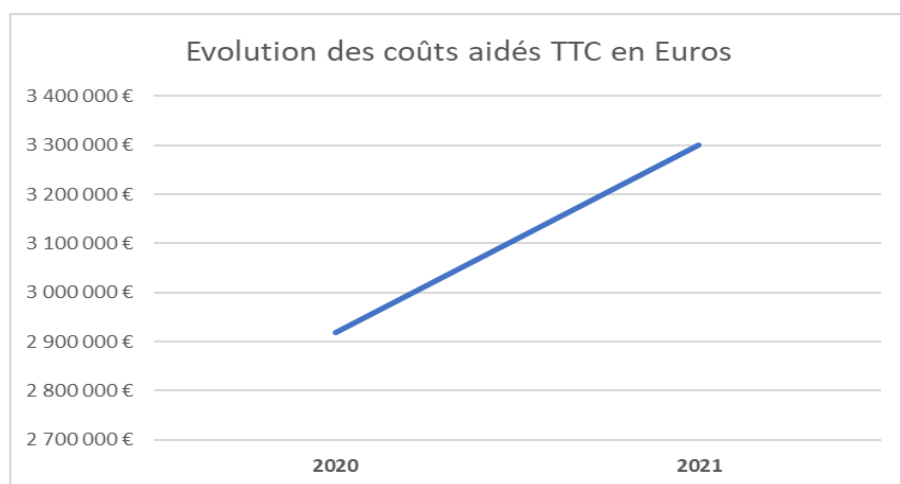
	OMR	VERRE	Multimatériaux	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels	TOTAL
Coût aidé TTC /hab.	54 €	2 €	5 €	1 €	1 €	19 €	7 €	89 €
Coût aidé TTC /Tonnes	271 €	49 €	109 €	304 €	322 €	107 €	183 €	193 €

6. Répartition des charges par flux et par étape technique

Postes de charges	OMR	VERRE	Multi matériaux	Papiers	Emballages	Déchets en déchèterie	Déchets des professionnels
Charges fonctionnelles (structure, communication)	91 609 €	6 982 €	24 122 €	5 247 €	4 014 €	39 464 €	23 880 €
Prévention	7 479 €	1 898 €	2 251 €	2 242 €	2 242 €	1 339 €	1 339 €
Pré-collecte	32 759 €	7 455 €	11 897 €	5 335 €	5 094 €		
Collecte	894 042 €	85 730 €	232 795 €	32 355 €	16 000 €	175 837 €	
Transfert / Transport	75 600 €					103 937 €	
Traitement	826 720 €		209 622 €	24 870 €	12 299 €	499 268 €	430 418 €
Enlèvement et traitement des DDS						20 265 €	
TOTAL	1 928 209 €	102 065 €	480 687 €	70 049 €	39 649 €	840 110 €	455 637 €

7. Evolution des coûts tous flux confondus

	en Euros	par hab.	par T
Coût aidé 2020 TTC	2 919 089 €	74 €	178 €
Coût aidé 2021 TTC	3 300 685 €	89 €	193 €
Evolution en %	13,07%	20,14%	8,28%



Les coûts ont fortement augmenté entre 2020 et 2021. Cela s'explique par la hausse de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), la mise aux normes de l'ISDND de Combau conformément aux demandes faites par les services de l'Etat, la hausse des prestations de traitement des déchets et de collecte des colonnes d'apport volontaire, la hausse du coût des assurances, l'augmentation des amortissements...

B. INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021	482 871 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT 2021	1 185 004 €
<i>Emprunt</i>	<i>500 000 €</i>
<i>FCTVA</i>	<i>180 405 €</i>
<i>Amortissements</i>	<i>503 606 €</i>

Les dépenses d'investissement réalisées :

INVESTISSEMENTS 2021	DEPENSES REALISEES EN 2021
Camion BOM	164 424 €
Colonnes tri sélectif	60 870 €
Construction quai de transfert début des travaux	46 807 €
Conteneurs 95 OM + 80 tri sélectif	24 893 €
ISDND : Matériels et installation	23 239 €
Véhicule Peugeot 208	15 480 €
ISDND : Etude et porter à connaissance mise en conformité	13 584 €
ISDND : Travaux réseau biogaz	5 978 €
Rouleau Packmat	5 901 €
Matériel de bureau et informatique	3 493 €
Etude flumilog pour déchetterie AUREC	3 360 €
Système de prédisposition pour géolocalisation	3 204 €
Autres dépenses	2 794 €
Composteurs 800 L	1 065 €
Nouvelle charte graphique du SICTOM	828 €
<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>34 154 €</i>
<i>Emprunts</i>	<i>72 797 €</i>
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	482 871 €

Etat de la Dette :

Capital	72 797 €
Intérêts	6 978 €
TOTAL Annuités	79 775 €

IV. ACTIONS DE COMMUNICATION ET DE PREVENTION

- Articles et visuels sur la thématique « déchets et tri » proposés aux communes pour insérer dans leurs bulletins communaux
- Réalisation du bulletin d'information du SICTOM
- Proposition d'un programme d'animations gratuites (tri et recyclage des emballages, réduction des déchets, compostage, visites des déchetteries et du centre de tri) à l'ensemble des habitants du territoire et des scolaires de la maternelle au collège.

En 2021, ce sont **dix interventions et animations** qui ont été effectués :

- Intervention sur le compostage au cours de la journée zéro déchets à Bourg-Argental **soit 50 personnes** présentes sur le mois de novembre 2021
 - Animation sur la caractérisation d'un bac jaune sur les marchés hebdomadaires avec exposition accompagnés de panneaux informatifs sur les communes de Marlhes, Saint Julien Molin Molette et Saint Genest Malifaux en novembre 2021 **soit 90 personnes présentes.**
 - **6 interventions scolaires** en classe de la maternelle au collège sur différents thèmes (compostage, tri des déchets) avec le collège Roger Ruel de Saint Didier en Velay, l'école primaire de Tarentaise, l'école maternelle de Pont Salomon, l'école publique et privée de Saint Sauveur en rue, collège Saint Régis de Saint-Genest Malifaux.
 - **2 visites** de la déchetterie d'Aurec sur Loire **par 22 élèves** de grande section de l'école maternelle de Pont Salomon au mois de Novembre 2021 ainsi que **43 élèves** de grande section de l'école publique d'Aurec sur Loire en décembre 2021.
- Conseil et incitation sur le compostage individuel et collectif
 - Distribution de 287 sacs de précollecte sur 2021 au cours d'animations.
 - Distribution de 30 composteurs en 2021
 - Nouvelle charte graphique du SICTOM Velay Pilat
 - Début de travail sur le nouveau site internet

V. ORIENTATIONS 2022

- Participation du SICTOM Velay Pilat au groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat relatif à **la construction et à l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers et des papiers graphiques** avec les EPCI membres du SYDEMER : Saint-Etienne Métropole, Loire Forez Agglomération, CC Forez Est, CC Monts du Lyonnais, CC Pilat Rhodanien et ce, en vue de la simplification du geste de tri. Les pots, barquettes et films plastiques pourront être triés et déposés dans les bacs jaunes à compter du 1^{er} janvier 2023. Le centre de tri actuel (SUEZ Firminy) n'est plus adapté en l'état.

- **Transfert de la compétence « Traitement »** : Regroupement de collectivités dans le but de créer un syndicat départemental de traitement des déchets par **élargissement du SYMPTTOM** :
 - SYMPTTOM de Monistrol sur Loire
 - Communauté de communes des Marches du Velay
 - Communauté de communes des Sucs
 - Communauté d'Agglomération du Puy en Velay
 - SICTOM Monts du Forez
 - SICTOM Emblavez Meygal
 - SICTOM Velay Pilat
 - SICTOM entre Monts et Vallées

- **Poursuite de l'étude d'harmonisation et d'optimisation** du service des déchets **préalable à l'instauration de la tarification incitative** : harmonisation des schémas de collecte, optimisation des modes de collecte, dispositif pour détourner les biodéchets des OMR, impact de la simplification du geste de tri, étude sur la mise en place d'une tarification incitative...

- Lancement de l'expérimentation de la **valorisation des déchets verts** : utilisation du broyat pour la filière agricole.

- **Préparation à l'Extension des Consignes de Tri au 01/01/2023** :
Communication sur fin 2022 auprès des habitants du territoire

- **Simplification des consignes de tri** sélectif, 1 seule consigne applicable à tous les contenants (bacs jaunes et colonnes).
Préparation sur le terrain de la modification des flux des colonnes emballages et papiers en multi matériaux.

- **Lancement d'un appel à projet** auprès des communes pour **développer le compostage** de proximité individuel ou collectif.

- Favoriser une meilleure communication : **nouveau site internet, page Facebook alimentée** une fois par semaine et mise en place **des réseaux sociaux** afin de toucher un maximum de publics.
- **Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre** pour l'agrandissement et la modernisation de la déchèterie de Saint-Just-Malmont.
- **Mise aux normes de l'ISDND** selon les demandes faites par les services de l'Etat.
- **Construction d'un quai de transfert** sur le site de l'ISDND de St Just Malmont.
- **Equipped d'un camion supplémentaire** soit 5 camions sur 6 qui seront équipés de la géolocalisation en 2022 avec la mise en place sur logiciel du suivi administratif afin d'ajuster les tournées.
- **Remise en état** de la déchèterie de Saint-Genest-Malifaux.